

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
 M. CAMILLE GENEST, commissaire,
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBABLE
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 mars 1999, à 14 heures
Danube Bleu
1461, Route Kennedy Nord,
Sainte-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MARS 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT..... 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
LA COMMISSION..... 5
DÉPÔT DE DOCUMENTS..... 26
PÉRIODE DE QUESTIONS
LA COMMISSION..... 28
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENTCHAUDIÈRE-APPALACHES..... 48
 Mme Diane Forget
Reprise de la séance
M. DENIS FORTIN..... 60
M. YVES BERTRAND..... 64
LA COMMISSION..... 70

SÉANCE DU 25 MARS 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît!

10 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bonjour à chacun, chacune d'entre vous.

15 Nous en sommes à notre deuxième journée de présence à Sainte-Marie, dans notre tournée des régions, dans la région de Chaudière-Appalaches. J'ai déjà fait les présentations hier, je pense qu'il y a un certain nombre de nouvelles personnes, alors pour vous expliquer, il y a ici le représentant du ministère de l'Environnement, essentiellement, et des représentants des différents ministères.

20 Et vous êtes invités à venir poser des questions sur les documents déposés par le ministère de l'Environnement, à savoir le document de référence "La gestion de l'eau au Québec", ainsi que le portrait régional de l'eau qui a été établi conjointement entre le ministère de l'Environnement et les autres ministères.

25 Je peux quand même refaire très rapidement l'identification des personnes-ressources. Alors si on commence par le bout de la table!

PAR M. PIERRE LAINESSE:

Pierre Lainesse, Direction régionale de la santé publique, Chaudière-Appalaches.

30 **PAR M. ANDRÉ DAIGLE:**

André Daigle, ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de Québec, pour la région de Québec et Chaudière-Appalaches, il va sans dire.

35 **PAR M. PIERRE DULUDE:**

Pierre Dulude, secteur de l'énergie, ministère des Ressources naturelles.

PAR M. ALAIN ROY:

40

Alain Roy, Direction régionale du ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation du Québec.

PAR M. ALAIN ROY:

45

Alain Roy, Direction régionale Chaudière-Appalaches, au ministère de l'Agriculture aussi.

PAR M. PIERRE VILLENEUVE:

50

Bonjour. Pierre Villeneuve, Direction régionale Chaudière-Appalaches, ministère des Régions.

PAR M. YVAN DUMONT:

55

Yvan Dumont, ministère des Affaires municipales, Direction des infrastructures.

PAR LE PRÉSIDENT:

60

Merci. Si on va à l'arrière, au fond.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Simon Théberge, ministère de l'Environnement.

65

PAR Mme ESTHER POIRÉ:

Esther Poiré, Direction régionale Chaudière-Appalaches, ministère de l'Environnement.

PAR M. CAROL ÉMOND:

70

Carol Émond, ministère de l'Environnement.

PAR M. PIERRE AUGER:

75

Pierre Auger, ministère de l'Environnement.

PAR M. MICHEL OUELLET:

80

Michel Ouellet, ministère de l'Environnement.

PAR M. PHILIPPE GENTES:

85

Philippe Gentes, ministère de l'Environnement.

PAR M. LUC PROULX:

Luc Proulx, ministère de l'Environnement.

90

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

Jean-Marc Lachance, ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

95

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

Clément Lapierre, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

100

PAR M. LUC MAJOR:

Luc Major, secteur Faune, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

105

PAR Mme PATRICIA ROBITAILLE:

Patricia Robitaille, Direction des écosystèmes aquatiques.

110

PAR M. MARC SIMONEAU:

Marc Simoneau, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement.

115

PAR M. JOCELYN ROY:

Jocelyn Roy, ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches.

120

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

Pierre Boisvenu, directeur régional, ministère de l'Environnement, Chaudière-Appalaches.

125

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal.

125

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

Je rappelle donc que pour poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat.

130

Quand vous serez appelé, nous vous demandons de vous identifier, de poser rapidement votre question, vous avez droit à deux (2) questions. Et la Commission, pour sa part, s'assure qu'on puisse donner réponse à vos questions.

135

PÉRIODE DE QUESTIONS

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Avant d'inviter les premières personnes inscrites, je voudrais d'abord faire une série de suivis avec le ministère de l'Environnement sur des questions qui ont été posées dans des sessions antérieures, ainsi que sur différents dépôts de documents.

145 Alors bonjour monsieur Latulippe. On peut commencer par les réponses aux questions, il y avait eu une question sur les normes de THM, et on attend une réponse depuis un certain temps sur ce point.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

150 Oui. Alors monsieur le Président, si vous permettez, je vais céder la parole à monsieur Simon Théberge, qui va nous faire un bref contenu de cette problématique sur les trihalométhanes.

PAR LE PRÉSIDENT:

155 Merci.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

160 Bonjour monsieur le Président.

165 Alors les trihalométhanes, je ne sais pas vraiment quelle est la question, mais je vais vous dire en bref ce qui en est. Alors les trihalométhanes sont omniprésentes dans les eaux potables qui sont chlorées, alors la réaction du chlore avec la matière organique présente naturellement dans l'eau génère des trihalométhanes.

170 Alors les trihalométhanes, leur consommation à très long terme, plus de vingt-cinq (25) ans, peut être associée à un accroissement de l'occurrence du cancer de la vessie et d'autres formes de cancer.

175 Les trihalométhanes, au Québec, sont normées depuis 1984. La norme est de trois cent cinquante (350) microgrammes par litre. Lorsqu'une municipalité dépasse cette norme-là, il y a des actions qui doivent être entreprises.

175 La seule municipalité au Québec qui dépasse encore cette norme-là est la municipalité de Sept-Îles; les autres municipalités ont pu régler ce problème-là de façon plus rapide.

Nous travaillons avec les autres provinces sur un sous-comité, qui est le sous-comité fédéral-provincial sur l'eau potable, qui examine les différentes normes, et il y a eu effectivement un

180 abaissement de la recommandation canadienne, au lieu d'être un maximum de trois cent cinquante (350), ce serait une moyenne de cent (100) microgrammes par litre qui serait acceptable dans l'eau potable.

185 Et nous, en tant que Direction, comme cette substance-là n'est pas au contrôle obligatoire du Règlement sur l'eau potable, alors je m'explique, à l'effet que dans le règlement, il y a imposition aux exploitants de systèmes de distribution, donc aux municipalités, il y a obligation de mesurer la qualité de l'eau sur certaines substances de base, qui sont essentiellement les coliformes, les métaux et d'autres substances telles que la turbidité, donc cette substance-là n'est pas au contrôle obligatoire à cause de ses coûts élevés d'analyses, alors c'est le ministère de l'Environnement qui a pris la relève et qui a pu, à ce moment-là, évaluer quelles sont les concentrations auxquelles les 190 Québécois sont exposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Vous voulez dire que c'est le ministère de l'Environnement qui fait ce contrôle-là?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

200 Oui. Le ministère de l'Environnement a, depuis 1985, un programme de surveillance. Alors il a fait un balayage de toutes les substances qu'on peut retrouver dans l'eau potable, et parmi toutes ces substances qu'on a recherchées, c'est-à-dire plus que deux cents (200) substances, les trihalométhanes se sont avérés la substance organique présente le plus souvent, et à des concentrations significatives.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Est-ce que votre nouvelle norme de cent (100) sur la moyenne va faire qu'un certain nombre de municipalités seront comme en infraction à l'égard de cette norme-là?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

210 Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Il y en aurait combien?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Une trentaine.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si ma mémoire est bonne, à Montréal on avait demandé le dépôt de la liste de ces trente (30) villes, il me semble que c'est ça qui avait été demandé.

225 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Là-dessus, monsieur le Président, je vous signale un aspect qui nous empêche, et vous en jugerez de la pertinence, de déposer une liste.

230 Actuellement, notre réflexion sur ces éléments-là de dépassement de normes n'est absolument pas complétée, il y a une question de saisons à passer, d'étapes à franchir, donc comme nous n'avons pas une certitude complète au niveau de quelque dépassement que ce soit - et on parle pas de dépasser trois cent cinquante (350), ni même entre les deux (2) chiffres, cent (100) et trois cent cinquante (350) - nous n'avons pas de certitude complète sur nos résultats, alors
235 il serait assez risqué de donner une liste de municipalités et d'alerter, à toutes fins pratiques, des populations qui auraient pas lieu de s'inquiéter, finalement.

Alors dans la mesure où nos résultats seront définitifs et qu'il y aura une certitude là-dessus, on pourra déposer cette liste-là, au cours des audiences de la Commission.

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Si ma mémoire est bonne, la discussion qu'on a eue à Montréal était la suivante, trois cent cinquante (350) c'est une mesure ponctuelle, cent (100) était une mesure pondérée sur quatre (4)
245 analyses.

Est-ce que c'était ça?

250 **PAR M. SIMON THÉBERGE:**

Exact. Et c'est la raison pour laquelle on ne peut pas avoir une liste définitive sur la trentaine de municipalités.

255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que vous avez pas procédé encore à quatre (4) analyses?

260 **PAR M. SIMON THÉBERGE:**

C'est ça. Ce que nous avons fait durant les cinq (5) dernières années, nous avons analysé l'eau de pratiquement toutes les municipalités qui ont de l'eau chlorée, et nous avons fait l'analyse l'été, donc une fois par année.

De ce groupe-là, on en retient environ une trentaine, sur lesquelles on va poursuivre les analyses au cours des trois (3) prochaines saisons, et c'est à ce moment-là qu'on va pouvoir

265 confirmer qu'il y a ou il n'y a pas dépassement de la norme, excusez-moi, de la recommandation canadienne qui est de cent (100) microgrammes par litre comme moyenne annuelle, basée sur quatre (4) prélèvements saisonniers.

PAR LE PRÉSIDENT:

270

Alors pour l'instant, j'accepte votre réponse. On délibérera entre nous si on veut aller plus loin sur cette question-là.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

275

Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Très bien.

La question posée à Montréal par un intervenant de l'Université McGill, sur les parasites, notamment giardia et cryptosporidium.

285

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur Théberge va également répondre à cette question.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

290

Les parasites giardia et cryptosporidium sont des parasites qui existent depuis des millénaires.

295

Il demeure qu'il y a une vingtaine d'années, en Californie, il y a des gens qui ont commencé à attraper des maladies, ils appelaient ça "hiking disease", parce que c'était des gens qui se promenaient dans les montagnes et qui buvaient l'eau naturellement présente dans les cours d'eau, sans aucun traitement.

300

Alors à partir de cet épisode-là, ils ont commencé à ce moment-là à faire la relation entre la présence de ces parasites-là, qui sont omniprésents dans les eaux de surface, et la maladie, et puis par la suite, bien, quand il y avait des épidémies, ils ont pu faire la relation entre les gastro-entérites, les maladies, et la détection ou non de ces parasites-là dans l'eau distribuée aux populations.

305

La plus grande épidémie qui a été enregistrée en Amérique du Nord a eu lieu en 1993, c'est dans la municipalité de Milwaukee, et quatre cent mille (400 000) personnes ont été théoriquement atteintes de cette maladie-là qui, essentiellement, était des gastro-entérites.

310 Par contre, si vous êtes une personne malade, très âgée, ou si l'enfant est très jeune, les répercussions sur la santé peuvent être très sérieuses.

315 Les parasites font l'objet d'une norme dans le Règlement sur l'eau potable, qui est carrément absence de parasites dans l'eau distribuée à des fins de consommation. Donc vous comprenez que cette norme-là est très sévère.

Il demeure que parallèlement aux trihalométhanes, l'analyse des parasites giardia et cryptosporidium est très dispendieuse et est très jeune comme méthode d'analyse. Donc il a fallu faire du développement, et ce développement-là se poursuit encore aujourd'hui.

320 Et ce que je vous dis là, bien, c'est vrai à l'échelle du monde, à l'échelle de l'Amérique du Nord, que les méthodes analytiques, actuellement, ne sont pas reproductibles. En d'autres mots, la performance analytique n'est pas excellente.

325 Ça n'empêche pas qu'on a une idée de la présence de ces parasites-là. La grande question, c'est: est-ce que les parasites présents vont occasionner des maladies. Ça, la relation cause à effet est plus délicate, et on a eu des discussions avec des experts de la santé publique, pour pouvoir asseoir une démarche d'analyse de ces parasites-là, et de communication du risque face à la population.

330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que je dois comprendre que les examens n'ont pas lieu parce que les tests sont trop dispendieux?

335 **PAR M. SIMON THÉBERGE:**

Ce qu'on doit en comprendre, c'est que si on fait la recherche de ces parasites-là, on risque de les retrouver et la signification sanitaire de la présence de ces parasites-là demeure très variable d'un endroit à l'autre.

340

Conséquemment, il a été entendu avec les experts de la Santé que nous allons rechercher le parasite lorsqu'il y a confirmation ou suspicion d'une épidémie d'origine hydrique.

345 Dans la région ici, l'exemple le plus probant est la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley qui a subi un avis d'ébullition il y a deux (2) ou trois (3) ans, compte tenu de la présence évidente de parasites dans l'eau brute et dans l'eau traitée, et compte tenu de problèmes de gastro-entérite qui a été répertoriée dans une école, si je ne m'abuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Alors donc, c'est à partir d'une observation de santé qu'ensuite, vous êtes incités à chercher la cause?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

355 Exact. C'est la démarche sur laquelle nous nous sommes entendus avec le réseau de la santé.

PAR LE PRÉSIDENT:

360 Monsieur Lainesse, vous me confirmez la même information?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

365 Oui, on confirme la même information, à la nuance près peut-être que Shenley, ça a duré possiblement cinq (5) ou six (6) ans, mais c'est un grand nombre d'années.

 Et puis effectivement, on est au courant de la présence de giardia dans certaines prises d'eau potable, sans qu'il y ait pour autant de problèmes de santé qui nous soient communiqués.

370 Il y a des études, on a participé l'été dernier à une étude provinciale avec l'Institut Armand-Frappier, pour essayer de mettre en relation si oui ou non, dans les prises d'eau potable de grandes villes, il y avait présence de giardia et de cryptosporidium, et puis en même temps, on faisait un suivi serré des gastro-entérites, par tous les moyens qu'on pouvait, les cliniques médicales, les ventes de médicaments antidiarrhéiques, les appels à Info-santé.

375

 Et le résultat qui en est sorti pour l'instant, auprès de quatre (4) villes du Québec, c'est qu'on n'a pas réussi à avoir de manière suffisamment efficace et pointue pour déterminer si la présence de giardia dans une prise d'eau potable va entraîner, oui ou non, en pratique, des cas d'épidémie. On est sur la piste.

380

PAR LE PRÉSIDENT:

 Est-ce que quand vous le découvrez dans une municipalité X-Y ou Z, est-ce que vous avertissez la municipalité?

385

 Est-ce qu'il y a un ajustement du traitement de l'eau potable pour éliminer...

390

PAR M. PIERRE LAINESSE:

395 Dans le cas de Shenley, je ne travaillais pas au Département de santé communautaire de Beauceville à ce temps, qui était responsable du territoire, mais ce qui s'est fait s'est fait conjointement avec le MEF et la municipalité, pour chercher une solution.

Mais la solution, quand il y a du giardia dans l'eau brute, avec nos systèmes traditionnels de traitement d'eau, ils sont inefficaces.

400 Alors ce qui est arrivé, je crois qu'ils ont été obligés de changer leur prise d'eau potable. C'était la solution, parce que probablement changer les techniques de filtration - je suppose qu'il en existe des techniques de filtration efficaces, mais probablement que ça devait s'avérer plus coûteux que la capacité de payer de la municipalité.

405 Alors l'avis d'ébullition, c'était la période transitoire à la résolution du problème en sa source.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

410 Alors là, il semble que la santé publique agit a posteriori, de façon curative, et non pas de façon préventive, et que d'une part, le système de traitement, d'après ce que je viens d'entendre, existerait mais il serait trop coûteux. C'est très étonnant comme information.

Est-ce que c'est le cas?

415

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Bien, j'apporterais peut-être comme correction à l'exposé de monsieur Lainesse que l'enlèvement des parasites est relativement facile par une usine de traitement conventionnel.

420

Dans le cas de Saint-Honoré-de-Shenley, la situation est qu'il n'y avait aucune filtration et seulement une chloration.

425 Or, la chloration seule est définitivement inefficace pour tuer les parasites, puisque les parasites, dans un stade de leur vie, sont sous forme de kyste, et le kyste, c'est comme une "peanut", c'est solide et le chlore est pas efficace pour pénétrer cette enveloppe-là qui protège le parasite.

430 Donc la municipalité, compte tenu des coûts associés à la construction et l'opération d'une usine, a recherché de l'eau souterraine.

Or, l'eau souterraine, évidemment, par définition, il y a une filtration par le sol qui se fait, et l'eau souterraine est très sécuritaire en regard de l'absence de parasites.

Donc ils ont modifié leur prise d'eau pour pouvoir régler très efficacement ce problème.

435

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Donc, monsieur Théberge, vous dites qu'il y a des systèmes de traitement efficaces pour éliminer ces parasites, ça existe?

440

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Toutes les municipalités, à l'exception d'une seule, Saint-Timothée, toutes les municipalités qui sont sur le fleuve Saint-Laurent ont des usines de filtration.

445

Ici, toutes les municipalités qui sont sur la rivière Chaudière, prenons Charny par exemple, ont une usine qu'on appelle conventionnelle de traitement de l'eau potable, et dans cette usine-là, il y a une étape de filtration.

450

Il faut savoir qu'un parasite, par rapport à une bactérie ou un virus, c'est très très très gros, et physiquement, on peut le filtrer, donc l'enlever de l'eau; et en dernier lieu, il y a une désinfection qui permet, elle, de compléter le travail au niveau des virus et des bactéries, et peut-être quelques parasites qui auraient pu subsister

455

Mais la façon d'enlever les parasites, c'est par filtration et non par chloration.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on peut penser qu'a priori ou d'une manière globale, les municipalités qui sont munies d'usine de filtration seraient prévenues contre la giardia et l'autre parasite qu'on a identifié?

460

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Exact.

465

Peut-être un détail, il faut comprendre que lorsqu'on est distributeur d'eau, il faut distribuer une eau potable tous les jours de l'année, et parfois cette activité-là est un défi.

470

Si on prend la rivière Chaudière en période de crue ou après une forte pluie, il y a beaucoup de particules en suspension, il faut à ce moment-là ajuster la façon de filtrer l'eau, et ça demande à ce moment-là une attention régulière. Et puis il est possible qu'une fois par X années, tout ne soit pas parfait.

475

Mais en théorie, oui, l'usine conventionnelle de traitement de l'eau potable enlève les parasites.

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Dans vos observations a posteriori, qui vous amènent, à la suite de constatations de
malaises, qui vous amènent à identifier le giardia et l'autre parasite, il y a combien de municipalités
que vous avez détectées ces phénomènes?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

485 Alma en est une, il y a Saint-Honoré-de-Shenley, il y a Saint-Ferréol-les-Neiges. Je crois
que c'est tout.

490 Alors à Saint-Ferréol-les-Neiges, à l'instar de Saint-Honoré-de-Shenley, ils ont construit une
nouvelle conduite pour aller chercher de l'eau souterraine, même s'il a fallu qu'ils franchissent
plusieurs kilomètres pour trouver une nappe d'eau en quantité suffisante aux besoins de cette
municipalité-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Même confirmation chez vous, monsieur Lainesse, là-dessus?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

500 En ce qui a trait à la capacité de filtration, je me rallie aux remarques de monsieur
Théberge.

Il y a cependant possiblement des écarts...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

505 Je vous ferais remarquer que vous avez dit le contraire; ce serait peut-être important que
les personnes-ressources se limitent à leur champ de compétence.

PAR M. PIERRE LAINESSE:

510 Oui, je fais amende honorable. Je peux dire qu'il y a des fois dans mon texte que j'ai reçu
ce matin, le document du rapport, il arrive que la filtration soit pas toujours efficace, et j'ai dit
quelque chose d'un peu plus en disant que la filtration n'était pas efficace. Je crois que j'aurais dû
nuancer mes propos, je fais amende honorable.

515 Et maintenant, j'aimerais aussi faire un petit commentaire, en disant que nous ne travaillons
pas en prévention en santé publique. Je pense que de façon très largement majoritaire, notre
approche est préventive. Ce qui ne nous empêche pas de réagir à certains cas.

Et là-dessus, je pense que votre commentaire, en disant qu'on agit a posteriori, c'est notre
manière - c'est une facette de notre fonctionnement, on fonctionne en protection de la santé

520 lorsqu'un phénomène nous est rapporté, mais le principal de notre travail demeure toujours en prévention.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 O.K. Donc je dois comprendre que si ce phénomène-là se produit, il n'a été identifié que sur quelques municipalités, et de petites municipalités; c'est bien ça?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

530 Alma...

PAR LE PRÉSIDENT:

Alma, une municipalité intermédiaire, oui.

535

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Les municipalités qui sont à risque sont celles qui ne font que chlorer leur eau de surface.

540 **PAR M. ANDRÉ MORASSE:**

Monsieur le Président, si vous permettez, André Morasse, de la Direction régionale de santé publique.

545 Je voulais tout simplement vous faire part que j'ai participé aux travaux du comité de travail qui a étudié cette situation avec le ministère de l'Environnement, qui est le travail dont le responsable du ministère de l'Environnement faisait état, et il existe un rapport qui a été publié sur ces travaux-là, et je pense que ce serait de bon ton que la Commission en ait une copie.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ MORASSE:

555

Alors j'irai au bureau en chercher un exemplaire, et j'en ferai parvenir à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Merci.

Vous voyez, je pense que c'est très important, ces questions-là, il suffit d'échapper une information fausse et le lendemain, tout le monde est énervé au Québec. Donc il faut bien comprendre la signification de ces choses-là.

565 On marche, là, sur des coquilles d'oeufs, dans ce genre de risques et de considérants.

Le plus on a d'informations transparentes validées, le mieux c'est, puisqu'on diminue la marge d'incertitude et là-dedans, c'est très important.

570 Lac Ouimet, est-ce qu'il est vrai que le ministère de l'Environnement a une base d'hydravions sur le lac Ouimet, ou est le locataire ou le locateur d'une base d'hydravions?

PAR M. JEAN-AURICELATULIPPE:

575 Petit historique, monsieur le Président! L'auberge Grey Rock a fait faillite; l'acheteur, qui est une compagnie à numéro, a demandé que les droits du bail lui soient cédés, ce que nous avons fait.

580 Cette entreprise-là exploite effectivement une hydrobase à partir d'un quai construit sur le lit du lac Ouimet, donc sur le domaine hydrique public, et le bail a été passé à cet effet-là.

585 Maintenant, les citoyens de la municipalité de Mont-Tremblant, particulièrement les riverains du lac Ouimet, sont exacerbés par cette situation-là et ont demandé l'annulation du loyer, du bail, ce qui est absolument impossible au plan juridique, puisque les droits à ce bail-là sont justifiés au plan légal et que c'est pas une question discrétionnaire qui s'exerce là, c'est normatif.

590 La même situation s'était produite, on sait que le droit de circuler dans les airs, c'est une juridiction fédérale, la même situation s'était produite au lac Saint-Augustin dans la région de Québec, je l'avais évoquée antérieurement, et ni la MRC, ni la municipalité, ni nous-mêmes n'avons juridiction sur ces aspects-là.

595 Dans le cas du lac Saint-Augustin, mes informations sont à l'effet que la CUQ avait insisté auprès des gens et l'hydrobase avait été finalement déplacée ailleurs, ce qui risque de poser d'autres types de problèmes.

Alors c'est une juridiction fédérale. Donc la réponse à votre question, effectivement, nous sommes locateurs de ce quai-là qui sert d'hydrobase.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Ce qui ne vous empêche pas de surveiller les mesures de bruit, j'imagine, et de vous assurer de l'application des règlements généraux relatifs à ça?

PAR M. JEAN-AURICELATULIPPE:

605 Exactement, et tout ce qui est susceptible en vertu de l'article 22.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

610

Stratégie de l'économie d'eau potable.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

615

Nous allons vous donner quelques explications, Simon Thériage va donner l'explication là-dessus.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

620

Le début de l'histoire remonte à 1990, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a statué pour que les différentes provinces sensibilisent les municipalités à cet effet-là.

625

Il faut dire qu'à l'échelle du Canada, les provinces des Prairies sont beaucoup plus à l'avance, à cause de la rareté de la ressource. Le Canada est le deuxième plus gros pays consommateur d'eau au monde après les États-Unis, et le Québec est la deuxième province la plus grande consommatrice après la Colombie-Britannique. Donc c'est pour vous dire qu'il y a du travail à faire.

630

Donc il y a eu un comité québécois de travail qui s'est penché sur la question, et voir un peu les interactions avec tous les ministères impliqués.

635

Ce qui est sorti de concret de tous ces travaux-là, le ministère des Affaires municipales s'est révélé finalement un catalyseur important pour les suites qui ont été données, alors une des premières suites qu'il y a eue, c'est que dans le cadre de leur programme de subventions à l'infrastructure, il favorise - bien de toute façon, c'est peut-être pas à moi à répondre à ça, mais on posera la question au MAM - donc au niveau du programme de subventions...

PAR LE PRÉSIDENT:

640

C'est dangereux de répondre pour un autre.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

645

J'ai vu, oui.

650 Donc il y a cet aspect-là. Aussi, le MAM a aidé financièrement Réseau Environnement à faire des documents de support sur les fuites de réseaux, sur la façon que les municipalités devraient résoudre leurs problèmes, sur les "success stories", donc sur les cas de municipalités qui ont eu des interventions économiquement très bénéfiques pour la saine gestion de leurs coûts de gestion des eaux.

655 Et le ministère de l'Environnement collabore avec Réseau Environnement à ce niveau-là. Alors le guide qui apparaît central est justement un guide d'aide aux municipalités, et ce guide-là, la table des matières est complétée et le document devrait être prêt vers cet automne.

Et puis l'autre document, qui est sur les fuites les plus avancées, devrait être prêt vers le mois de mai. Alors c'est ce qui se fait au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Le comité québécois sur lequel vous avez siégé a terminé ses travaux?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

665

Bon, le comité québécois sur lequel non seulement nous siégeons mais nous présidions, il y a pas finalement de suites concrètes qui ont sorti de ce comité-là, sinon de mettre en évidence des besoins, et chaque participant est reparti dans son propre ministère ou organisation.

670 À titre d'exemple, la Société immobilière du Québec, qui elle gère le parc immobilier du Québec, donc il y avait des équipements économiseurs d'eau à mettre là-dedans, donc tout le monde a fait son bout de travail.

Le MAM en a fait évidemment plus que les autres.

675

Au niveau du ministère de l'Environnement, nous avons supporté et nous supportons toujours la Communauté urbaine de Montréal, qui était un des partenaires à l'époque, pour qu'elle mette en place des mesures d'économie d'eau.

680 Donc à chaque mois de mai qui correspond, je pense la deuxième semaine du mois de mai, c'est la semaine internationale de l'eau potable, à ce moment-là il y a à Montréal remise de prix à des industries ou des commerces de la CUM qui ont économisé de l'eau. Donc il y a une espèce de propagande qui se fait là-dessus.

685 Évidemment, la CUM est excessivement intéressée à ce que les municipalités qui font partie de la CUM diminuent la quantité d'eau qui est utilisée, parce qu'il y a des économies excessivement importantes à faire au niveau de l'usine d'assainissement des eaux usées de la CUM.

690 Donc la CUM, le ministère de l'Environnement, le MAM, la SIQ, le réseau de la santé aussi
qui gère beaucoup d'hôpitaux ont été contactés directement par notre sous-ministre, pour faire en
sorte que dans la SIQ, que dans le réseau de l'Environnement et dans le ministère de l'Éducation,
je l'avais oublié, en tant que gestionnaire, qu'ils s'arrangent pour qu'il y ait une moindre
consommation d'eau. Les écoles, les universités sont des consommateurs, de très très gros
consommateurs sur des réseaux.

695

Donc ça s'est terminé de façon officieuse en dispersant, en déléguant les responsabilités à
chaque gestionnaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

700

Et vos deux (2) documents, il y en a un qui sera prêt en mai?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

705

Oui. C'est Réseau Environnement qui est le moteur, grâce à des subventions du MAM, et
concrètement, le document sur les fuites sera complété au mois de mai.

Et le guide d'aide aux municipalités devrait être prêt à l'automne.

710

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on s'en reparle pour les obtenir quand ils vont être publiés.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

715

Oui. Je pense que Réseau Environnement pourrait être un excellent porte-parole pour la
suite à donner.

PAR LE PRÉSIDENT:

720

D'accord.

Puisqu'on a renvoyé la balle dans le camp du MAM, monsieur Dumont, vous pouvez faire
le point, s'il vous plaît. On en a déjà parlé à Québec de ça, alors...

725

PAR M. YVAN DUMONT:

Je pense que monsieur Théberge a fait un bon tour d'horizon.

730

Ce que je pourrais ajouter, c'est qu'effectivement, le ministère des Affaires municipales et
de la Métropole, dans le cadre de ses programmes, demande, notamment dans le cadre du

programme "Les eaux vives du Québec", demande aux municipalités qui bénéficient de subventions d'adopter des mesures d'économie d'eau potable.

735 Donc elles doivent soumettre au ministère, dans le processus de subventions, les mesures qu'elles ont concrètement implantées pour économiser l'eau potable.

PAR LE PRÉSIDENT:

740 Très bien.

Il y avait une question résiduelle aussi sur les eaux souterraines, monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

745 Oui monsieur le Président. J'avais soulevé la possibilité de vous indiquer les chiffres sur lesquels on réfléchit à l'heure actuelle pour le nouveau projet sur les eaux souterraines.

750 Donc à l'heure actuelle, dans le règlement actuel, on voit le chiffre de soixante-quinze (75) mètres cubes par jour, et je demanderais à monsieur Michel Ouellet de donner les précisions sur la réflexion qui se fait, la projection qu'on fait et qu'on soumettra au ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Très bien.

PAR M. MICHEL OUELLET:

760 Bon, peut-être une précision à donner au départ, lors de l'adoption, au moment de l'entrée en vigueur du règlement sur le captage des eaux souterraines, l'actuel Règlement sur les eaux souterraines sera abrogé.

765 Le projet du règlement sur le captage des eaux souterraines permet la mise en application des pouvoirs réglementaires qui sont décrits entre autres au paragraphe s) de l'article 46 de la loi.

 Maintenant, la section 2.2 du document "Plan d'action pour la mise en oeuvre de la politique de protection et de conservation des eaux souterraines, projet", rendu public en avril 96, qui a été déposé la semaine dernière, décrit les grandes lignes du projet de règlement.

770 Le soixante-quinze (75) mètres cubes était un seuil, je pourrais dire, qui définissait en quelque sorte les projets de captage d'importance, donc qui seraient assujettis à une autorisation.

775 Actuellement, les discussions portent justement sur ce débit seuil. Maintenant, on parle de débit non pas journalier mais de débit annuel, les débits seraient autour de cent soixante-quinze mille (175 000) mètres cubes par année.

780 Dans le cas des captages qui sont destinés à l'alimentation de réseaux de distribution d'eau potable, on maintiendrait le chiffre de trente mille (30 000) mètres cubes par année. C'est un peu plus que soixante-quinze (75) mètres cubes par jour, mais c'est autour de ça.

Et puis dans le cas des projets à des fins d'eau embouteillée, il y a pas de débit de fixé, c'est-à-dire tout projet est assujéti à une autorisation.

785 Parce qu'il faut comprendre que suite à l'adoption d'un règlement sur le captage des eaux souterraines, ce serait en vertu de ce règlement-là que les autorisations seraient émises pour les projets d'eau embouteillée, je parle au niveau de l'autorisation du captage, je dis bien, et non plus en vertu de l'article 32, comme c'est le cas actuellement.

790 Alors je sais pas si vous voulez avoir des précisions additionnelles sur des éléments du projet de règlement.

PAR LE PRÉSIDENT:

795 Est-ce que vous me déposez un document écrit ou si c'est la réponse qui tient lieu de document écrit?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

800 C'est la réponse qui tient lieu, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

805 Alors je vais essayer de comprendre d'une manière plus précise, parce que vous m'avez parlé de trois (3) choses.

Vous m'avez parlé d'une norme annuelle de cent soixante-quinze mille (175 000) mètres cubes?

PAR M. MICHEL OUELLET:

810 C'est bien ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Et après ça, vous m'avez parlé de trois (3) types d'usages, vous m'avez parlé d'hôteliers?

PAR M. MICHEL OUELLET:

J'ai parlé de puits qui alimentent des réseaux de distribution d'eau potable. Eux seraient assujettis à partir de trente mille (30 000) mètres cubes par année.

820

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, on parle d'aqueducs privés ou d'aqueducs municipaux?

825

PAR M. MICHEL OUELLET:

Ces choses-là, c'est ça.

830

Et dans le cas des eaux embouteillées, dans le fond il y a pas de débit seuil. C'est-à-dire tout projet de captage à des fins d'embouteillage, d'eau de source ou d'eau minérale, serait assujetti à l'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

835

Très bien.

Et ensuite, pour les hôteliers?

840

PAR M. MICHEL OUELLET:

Non, je n'ai pas parlé d'hôteliers.

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Alors j'étais perdu!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

850

Peut-on comprendre que dans le cent soixante-quinze mille (175 000), ça va au-delà des embouteilleurs d'eau?

PAR M. MICHEL OUELLET:

855

Ce sont les projets de captage utilisés à d'autres fins que l'approvisionnement de réseaux de distribution d'eau potable, ou encore d'embouteillage à des fins d'eau de source ou d'eau minérale.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

860 Et les piscicultures?

PAR M. MICHEL OUELLET:

C'est compris.

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

870

Le nombre de résidences isolées avec des installations septiques au Québec.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

875

Alors c'est un ordre de grandeur, monsieur le Président, c'est de six cent cinquante mille (650 000) à six cent quatre-vingt mille (680 000).

On n'a pas de document qui soutient ce chiffre-là, c'est une question d'échanges avec notamment la Corporation des inspecteurs en environnement et en bâtiment du Québec, et les différentes municipalités.

880

Alors donc, c'est un ordre de grandeur, mais on estime justement que c'est de ce type de chiffres là.

PAR LE PRÉSIDENT:

885

Contrôle sur le drainage forestier.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

890

C'est monsieur Boisvenu.

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

895

Monsieur le Président, on a effectivement été aux sources, et il y aurait peut-être deux (2) informations qu'on pourrait vous donner, une première peut-être de la part du ministère, du MRN, Ressources naturelles, et une information suivra de la Direction régionale sur les suivis que la Direction régionale fait sur, je dirais, l'aspect environnemental et faunique du drainage en milieu forestier.

900

Alors si vous permettez, si vous voulez...

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ministère des Ressources naturelles, vous voulez répondre à la question, s'il vous plaît?

905

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

J'ai demandé les informations ce matin, justement. C'est peut-être un petit peu plus large que l'intervention du drainage forestier, on m'a donné l'information ce matin disant qu'il y a deux (2) types d'interventions qui se font, un premier qui se fait lors des opérations annuelles, au courant des opérations d'une année sur les coupes ou sur les travaux que fait l'entrepreneur forestier, on va vérifier si le règlement est appliqué, le Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier est appliqué.

910

Ce règlement-là est disponible ici. Ça touchait essentiellement et principalement l'aménagement des cours d'eau pour passer la machinerie.

915

Le deuxième volet est plutôt un suivi à long terme sur un suivi environnemental où, à ce moment-là, on va procéder d'une façon échantillonnée. Ce qu'on vise, m'a-t-on expliqué, c'est de vérifier un minimum de dix pour cent (10%) des lieux où ont été faits des travaux, des ponceaux, des aménagements de cette nature, et on fait un suivi environnemental.

920

À titre d'information complémentaire, on m'a confirmé qu'il y aurait dépôt d'un cahier des objectifs de protection du Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier, qui expliquerait les objectifs poursuivis, ce qui est pas textuellement dans le règlement.

925

D'autre part, on a déposé des fiches thématiques provinciales qui, d'une part, expliquent comment le règlement, le Règlement sur les normes d'interventions, permet d'atténuer l'impact des opérations forestières sur l'eau, et il y a une deuxième fiche qui fait mention de l'impact potentiel des opérations forestières.

930

Hier soir, on nous a posé une question, quel type de contrôle fait-on, et on me confirmait ce matin qu'on va faire parvenir prochainement une réponse complémentaire qui va préciser comment on fait ce suivi plus pratique. On va compléter la fiche thématique sur l'impact sur l'eau.

935

Alors c'est une série de documents qui va être déposée en supplément de ce qui est déjà disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vos intentions de faire un suivi, par hasard j'imagine de dix pour cent (10%) de contrôle, c'est une intention ou si c'est une action qui est déjà entreprise?

940

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

945 C'est une action qu'on m'a dit qui est déjà entreprise, c'est un chiffre qu'ils respectent, c'est une proportion qu'ils respectent, m'a-t-on expliqué.

Je dois dire que je suis pas forestier, j'ai pris l'information ce matin, le secteur forestier fait ce suivi-là, m'a-t-on dit, depuis quelques années.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère de l'Environnement, vous avez des observations maintenant sur ça?

955 **PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:**

Donc relativement à l'intervention en milieu forestier, je vous rappelle que c'est à peu près vingt pour cent (20%) du territoire Chaudière-Appalaches, parce que ce règlement-là s'applique sur les terres de la Couronne, les terres publiques. Les terres privées, c'est toute une autre approche avec les municipalités et les contracteurs forestiers.

960

Donc je laisserais Luc Major vous donner de l'information là-dessus, et on pourrait vous déposer éventuellement une correspondance qui a eu lieu entre le ministère, la Direction régionale, et le ministère des Ressources naturelles sur les ententes qu'on entend avoir ou le plan d'action qu'on entend mettre en place en région spécifiquement.

965

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

970

PAR M. LUC MAJOR:

Bonjour monsieur le Président. Je voudrais juste dresser un petit historique.

975 Dès le début des années quatre-vingt-dix, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'époque avait soulevé des préoccupations face aux impacts possibles du drainage forestier sur la faune aquatique. Alors dès cette époque-là, le problème avait été soulevé.

980

Et par contre, il y a jamais eu vraiment de contacts de faits directement avec le MRN là-dessus, sauf que dernièrement, on a ressorti le dossier si vous voulez, et puis on s'est reposé ces questions-là, face aux impacts du drainage forestier.

985

Particulièrement, notre problématique était particulièrement, dans la région Chaudière-Appalaches, au niveau de la Seigneurie de Joly-de-Lotbinière, où à l'époque, au début des années quatre-vingt-dix, l'intensité du drainage forestier était quand même assez importante. Elle a diminué depuis lors, mais on est demeuré avec nos interrogations face aux impacts de ce

drainage-là sur la faune aquatique; principalement dans le cas de la Seigneurie Joly, on parlait de l'achigan à petite bouche dans le bassin de la rivière du Chêne.

990 Alors en février dernier, on a envoyé une lettre au MRN, au bureau régional du MRN, pour les sensibiliser à cette préoccupation-là et puis les inviter, si on veut, à nous aviser avant d'aller faire les relevés, les visites de terrains pour les projets prévus en été 99, parce qu'il y a trois (3) blocs, si ma mémoire est bonne, de dix (10) hectares qui sont prévus dans notre région cette année.

995 Alors on a demandé au MRN de bien vouloir nous aviser, afin qu'on puisse aller sur le terrain avec eux, et puis de regarder qu'est-ce qui se fait exactement comme travail, qu'est-ce qui est envisagé comme travail en drainage forestier, et qu'est-ce qu'il serait également possible de faire comme suivi au niveau du poisson, en collaboration avec le MRN.

1000

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

 Alors donc, c'est une approche de collaboration, il y a pas de règlements qui s'appliquent, ou de normes, ou d'exigences aux exploitants forestiers?

1005

PAR M. LUC MAJOR:

 Comme monsieur Beauchamp l'a dit tantôt, ça peut être dangereux de répondre pour d'autres, mais je sais que dans le Règlement sur les normes d'interventions, monsieur Daigle du MRN me reprendra au besoin, mais je sais que dans le Règlement sur les normes d'interventions en milieu forestier, il y a entre autres des bassins de sédimentation qui sont prévus pour diminuer l'apport de matières fines dans les cours d'eau lors des travaux de drainage.

1010

 Parce que ce que j'ai peut-être pas mentionné tantôt, c'est que ce qui nous préoccupe évidemment au niveau du drainage forestier, c'est particulièrement l'apport de matériels fins, de sédiments dans les cours d'eau, et l'effet que ces matières fines là peuvent avoir sur les poissons eux-mêmes, mais surtout sur leur habitat, par exemple sur les frayères.

1015

 Alors il y a des dispositions prévues au RNI pour diminuer la quantité de matières fines dans les cours d'eau grâce à des bassins de sédimentation. Mais nous, ce qu'on voudrait, on est sceptique ou en tout cas, à tout le moins on s'interroge sur l'efficacité de cette simple mesure là, pour prévenir tout dommage à la faune aquatique et à ses habitats.

1020

1025

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Monsieur Latulippe, on peut procéder au dépôt des documents demandés, s'il vous plaît?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1035 Oui, absolument. Je vais demander à Luc Proulx de donner la liste des documents déposés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 S'il vous plaît. Monsieur Proulx.

PAR M. LUC PROULX:

Oui monsieur le Président. J'ai déposé huit (8) documents.

1045 Il y a deux (2) documents, c'est des articles qui proviennent de la revue "Les sciences de l'eau", 1997 et 1998, c'est des articles qu'on avait, c'est des gens du ministère qui ont participé à la publication de ces articles-là, il nous semblait intéressant que la Commission puisse en bénéficier.

1050 Alors c'est "La restauration des lacs au Québec vers une gestion améliorée", et l'autre, ça s'appelle "Utilisation des outils numériques d'aide à la décision pour la gestion de l'eau".

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Très bien.

PAR M. LUC PROULX:

On a déposé également les orientations du ministère de l'Environnement pour 98-99.

1060 On a déposé également une présentation préliminaire du projet de modification du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

1065 On a déposé deux (2) brochures qui s'intitulent, la première, "Le réseau rivières, un baromètre de la qualité de nos cours d'eau"; on en a parlé hier, du réseau rivières. Et aussi une autre brochure sur "L'état de l'écosystème aquatique, de la qualité de l'eau de la rivière Chaudière".

On a déposé également le guide de captage d'eau à des fins commerciales. C'est les informations qui doivent nous être fournies lorsque les embouteilleurs d'eau veulent exploiter un puits.

1070

Et enfin, un dernier rapport sur la qualité de l'eau potable à Sainte-Marie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Très bien.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1080

PAR LE PRÉSIDENT:

En parlant de la question de l'eau potable à Sainte-Marie, il y a eu une controverse hier soir, et je vous ai demandé des informations complémentaires là-dessus.

1085

Et on m'a dit aussi que quelqu'un de la municipalité de Sainte-Marie était ici. Est-ce que c'est monsieur Gilbert?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

1090

Effectivement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Est-ce que monsieur Bruno Gilbert est ici, s'il vous plaît? Voulez-vous vous approcher ici, monsieur Gilbert.

Alors il y a eu une petite controverse sur l'eau potable à Sainte-Marie hier, alors vous avez dû en entendre parler, alors on va d'abord entendre la réponse du ministère de l'Environnement et ensuite, on causera avec vous.

1100

Alors allez-y, monsieur.

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

1105

Merci, monsieur le Président. Alors j'inviterais, si vous le permettez, monsieur Clément Lapière, qui est professionnel à la Direction régionale, et qui pourrait vous présenter les données relevées au cours de la période que le citoyen faisait référence, août et octobre 98.

PAR M. CLÉMENT LAPIÈRE:

1110

Alors bonjour. On vous a déposé finalement trois (3) rapports pour faire état un peu de la qualité de l'eau à Sainte-Marie; c'est des rapports qui proviennent de notre système informatisé du suivi de l'eau potable.

1115

Le premier rapport porte sur les résultats d'analyses physicochimiques, qui sont prélevées régulièrement sur le réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

À quelle régularité?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

C'est deux (2) fois par année.

1125

On vous a aussi déposé un deuxième rapport sur les résultats bactériologiques qui sont réalisés sur le réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130

Aux mêmes fréquences?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1135

Non, c'est huit (8) par mois.

Et puis un troisième rapport qui est, finalement, lorsqu'on fait des interventions dans le cadre de l'application du Règlement sur l'eau potable, on enregistre nos interventions dans le système informatisé, et ça fait état finalement des interventions que l'on a faites par rapport au réseau.

1140

Si je résume un peu les résultats obtenus finalement dans les analyses, c'est qu'au niveau physicochimique, il y a jamais eu de dépassement de la qualité physicochimique. Je vous ai fourni tous les résultats depuis janvier 96 à ce jour comme tels.

1145

Donc au niveau physicochimique, on faisait référence peut-être à des problèmes d'odeur et de goût, hier, c'est souvent causé entre autres par la présence d'azote ammoniacal, qui est un paramètre qui est pas obligatoire d'être analysé au niveau du Règlement sur l'eau potable. C'est-à-dire que nous, au ministère, on fait pas de contrôle sur ce paramètre-là qui peut générer des goûts et des odeurs comme tels.

1150

Mais monsieur Gilbert, je pense, va pouvoir expliquer un peu plus la problématique du mauvais goût et des odeurs dans l'eau de Sainte-Marie.

1155

L'autre rapport, en fait sur les résultats bactériologiques, depuis 96, tous les résultats ont été zéro (0), sauf à trois (3) reprises, soit le 7 août 96, où il y avait un (1) coliforme totaux, ce qui respecte la norme du Règlement sur l'eau potable; le 6 août 97, il y avait deux (2) coliformes totaux, ce qui respecte aussi la norme du règlement qui est de dix (10). Mais le 30 juillet 97, il y avait supérieur à quatre-vingts (80) coliformes totaux, donc ce qui est supérieur à dix (10).

1160

PAR LE PRÉSIDENT:

Supérieur à quatre-vingts (80)?

1165 **PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:**

Supérieur à quatre-vingts (80), c'est ça.

1170 Bon, nous sommes intervenus auprès de la Ville pour avoir finalement des explications, lorsque nous avons constaté...

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 On parle du 30 juillet quelle année?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

97.

1180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous avez 7 août 96, 6 août 97 et 30 juillet 97?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1185 C'est ça.

1190 Bon, lorsqu'on avait constaté en fait la valeur supérieure à quatre-vingts (80) coliformes totaux, on avait constaté qu'il y avait pas eu d'avis d'ébullition, et on avait communiqué avec la Ville pour savoir ce qui en était.

1195 La réponse qu'on avait eue de la Ville à cette époque, et ce qui nous avait satisfait, c'est une réponse aussi qui était venue du laboratoire, à l'effet que le laboratoire aurait pas dû analyser cet échantillon, parce que dès l'échantillonnage, ils savaient qu'il y avait un problème au niveau de la qualité de l'échantillonnage comme tel. Il y avait eu une erreur d'échantillonnage.

1200 Tous les résultats qui avaient été faits par la suite, finalement, démontraient qu'il y avait pas de problèmes de contamination de l'eau. C'est pour ça qu'il y a pas eu d'avis d'ébullition d'émis, finalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je voudrais comprendre la question de l'azote ammoniacal, donc de l'odeur et du goût.

1205 Ça, normalement, vous avez pas d'analyses, vos paramètres permettent pas d'aller vérifier l'azote ammoniacal dans vos résultats d'analyses?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1210 Le règlement, finalement, ne prévoit pas que les exploitants doivent nous fournir des analyses au niveau de l'azote ammoniacal.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Et donc, ce n'est pas fait?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1220 Je pense que monsieur Gilbert pourra expliquer que c'est fait, eux, pour l'exploitant.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., on verra.

1225 Alors monsieur Gilbert, bonjour. Vous allez bien?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1230 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Bon! Donc hier, il y a quelqu'un qui a affirmé qu'entre août et octobre 97, l'eau de la municipalité avait une mauvaise odeur et un mauvais goût, et qu'elle était donc impropre à la consommation, et que la municipalité n'a pas alerté ses citoyens sur cet état-là.

J'imagine que vous voulez faire une certaine mise au point là-dessus?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1240 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Allez-y!

PAR M. BRUNO GILBERT:

1250 Vous avez entièrement raison quand vous dites qu'on marche sur des oeufs. À matin, il y a le journaliste qui m'a demandé si c'est vrai qu'on faisait consommer de l'eau non potable à Sainte-Marie!

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 Bien, c'est parce que c'est une question sur laquelle les gens sont toujours inquiets, et avec raison.

PAR M. BRUNO GILBERT:

1260 Oui, oui.

Pour la période de l'été, c'est l'été 98 qu'on a vécu ça, c'est l'été passé, c'est ça que vous avez dû avoir comme date...

PAR LE PRÉSIDENT:

1265 On a parlé hier de 97, monsieur Gilbert.

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1270 Oui, hier, on faisait référence à une mauvaise qualité d'eau au niveau goût et odeur, qui était de 98, août à octobre.

PAR M. BRUNO GILBERT:

1275 C'est ça, on a vécu ces problèmes-là, c'est cet été, l'été 98.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Alors on va essayer de se comprendre. Parlons de 97 et après ça, on va parler de 98.

En 97, il y a donc eu, selon le ministère de l'Environnement, un test du 30 juillet qui donnait des valeurs plus grandes que quatre-vingts (80) coliformes totaux, et normalement la norme est de dix (10), et vous auriez dû donner un avis d'ébullition d'eau, si je comprends bien?

1285 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Et vous ne l'avez pas fait.

1295

PAR M. BRUNO GILBERT:

Oui, parce qu'on savait que cet échantillon-là serait non conforme.

1300

Parce que lorsqu'on a été échantillonner ça, on a deux (2) points d'échantillonnage dans la ville, on a Automax sur le boulevard Vachon et on a le Lave-Auto Shell, qu'on prend nos échantillons, lorsque le technicien est revenu, il a dit, ouais, c'était pas trop propre dans la chambre de bains où c'est que j'ai pris ça, en tout cas, il dit.

1305

L'analyse était partie au laboratoire, et après ça, il nous a dit ça. Bien là, on a appelé le laboratoire, méfie-toi, cette analyse-là, probablement qu'elle va dépasser.

1310

Parce que c'est très très important de la façon que tu prends ton échantillon, avec ta bouteille, il y a des risques de manipulation, si le gars a les mains sales, si le robinet d'où on prend ça est pas propre, il y a toutes sortes de facteurs, dans la manipulation, qui peuvent causer des résultats qui sont pas bons, qui sont au-dessus de dix (10).

Ça fait que nous autres, lorsqu'on a vu ça...

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste un instant. Vous faites appel à un laboratoire accrédité pour faire ces tests-là?

1320

PAR M. BRUNO GILBERT:

Oui, oui, c'est obligatoire, on fait affaire avec Envirolab, à Québec.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est pas vous qui faites le prélèvement, ce sont les gens du laboratoire?

1330

PAR M. BRUNO GILBERT:

Non, nous autres, à Sainte-Marie, toute l'opération de nos usines est donnée à une firme privée; c'est le technicien de cette firme privée là qui a fait les prélèvements.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et cette firme-là, elle est accréditée?

1335

PAR M. BRUNO GILBERT:

1340

Pas pour faire des analyses. Pour faire les analyses, ça prend un laboratoire accrédité, et c'est Envirolab qui l'est, accrédité auprès du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

O.K. Mais celui qui a fait le prélèvement?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1350

Oui, oui, c'est un technicien en eau, c'est des techniciens qui ont des diplômes de cégep dans le traitement de l'eau. Oui.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1355

Mais il ne l'avait pas fait selon les normes pour faire ce prélèvement, d'après ce que vous venez de nous dire?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1360

Oui, c'est ça, c'est qu'après, le technicien nous a dit, écoute, je pense que le résultat, en tout cas c'était pas trop propre, mais tout est parti. Les bouteilles étaient parties à Québec.

1365

Là, on a contacté tout de suite notre laboratoire, on a dit, écoute, fais attention, cet échantillon-là - je peux vous lire qu'est-ce que le laboratoire, à l'époque, a envoyé au ministère, je peux vous lire une partie, c'est le microbiologiste Bernard Montmigny, il a dit:

1370

"L'analyse effectuée sur l'eau du système de distribution en date du 31 juillet 97 n'aurait jamais dû être effectuée puisque monsieur Simon Sauvageau - qui est notre technicien de notre firme - représentant de la municipalité nous avait indiqué une irrégularité lors du prélèvement de cet échantillon. Un échantillon supplémentaire a été prélevé le 1^{er} août - parce que tout de suite, nous autres, on rééchantillonne lorsque ça arrive - et c'est ce résultat qui fait partie des analyses régulières du réseau et indique aucune contamination de ce dernier."

Il faut faire attention, j'aimerais ça apporter un commentaire là-dessus...

1375

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi! Est-ce que vous auriez le résultat du 1^{er} août? On ne me l'a pas transmis. Est-ce que vous l'auriez, le résultat du 1^{er} août?

1380

PAR M. BRUNO GILBERT:

Oui, oui, je l'ai ici. Le 1^{er} août, c'est zéro (0).

1385

J'aimerais faire un petit commentaire, si vous le permettez, là-dessus, cette norme de dix (10) coliformes-là.

1390

Nous autres, comme gestionnaire de réseau, c'est très très, comment je vous dirais ça, ça peut arriver qu'on ait des résultats qui dépassent ça, ponctuels, mais en tout cas, on n'est pas capable de mettre tout de suite en branle, le fait d'envoyer des avis d'ébullition et tout ça, parce qu'il y a d'autres facteurs qu'il faut regarder pour justement détecter si c'est une erreur de manipulation ou de propreté. On peut pas enclencher tout de suite le système d'ébullition, suite à un échantillon qu'on a.

1395

La première chose qu'on regarde, c'est parce qu'on fait jamais un échantillon, on en fait toujours deux (2), on regarde le deuxième, souvent c'est sur le même réseau. Le deuxième résultat qu'on avait cette journée-là était très conforme, il y en avait aucun coliforme dans l'eau.

1400

Et puis on regarde le chlore résiduel dans l'eau. Ça, le chlore, c'est le désinfectant dans l'eau. Si on a un chlore résiduel qui est élevé, ce qui était le cas dans ce temps-là, point trente et un (0,31) milligramme pour l'autre échantillon, ça fait qu'on a un désinfectant dans l'eau, l'autre échantillon est conforme, ça fait que c'est des bons indices qui nous disent que c'est une contamination ponctuelle ou, en tout cas, il y a eu une erreur dans la façon d'échantillonner.

1405

Et j'aimerais aussi juste vous citer un passage, ici il y a un beau livre de microbiologie, les eaux d'alimentation, c'est fait, ce livre-là, par le professeur de l'Université René-Descartes de la ville de Paris, je vais vous lire juste un petit paragraphe si vous le permettez:

1410

"L'attitude devant le résultat bactériologique se doit donc d'être très circonspecte et tenir compte des analyses amont et aval des analyses précédentes, bref de tout un environnement permettant de différencier un résultat sans aucune signification hygiénique d'un autre plus significatif car corrélable à une série. Le vieil axiome qui dit qu'en bactériologie, un mauvais résultat isolé n'a aucune signification, doit être confirmé, reste parfaitement valable."

1415

Ça, aussitôt qu'on a un résultat non conforme, on se doit de réanalyser tout de suite et de regarder l'ensemble des paramètres.

"Il faut y ajouter que la confirmation doit se faire en multipliant les prélèvements en amont et en aval hydrauliques du point incriminé."

1420

C'est exactement ce qu'on a fait.

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, très bien.

1430

Maintenant, l'autre problème d'odeur de l'été dernier, lié vraisemblablement à l'azote ammoniacal, êtes-vous capable de m'expliquer le problème?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1435

Oui, c'est qu'on a eu une période de sécheresse, l'année passée, l'été passé, et le niveau d'eau de nos réserves d'eau brute est venu très bas. En venant très bas, c'est que l'eau s'est réchauffée, les concentrations d'azote se sont concentrées par le fait même.

1440

Et après ça, on a eu une prolifération de micro-algues et d'actinomycètes dans nos réserves d'eau brute.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous me répéter les deux (2) mots?

1445

PAR M. BRUNO GILBERT:

Des micro-algues, des algues, des micro-algues et des actinomycètes. C'est une sorte de bactérie, ça. Ça s'est développé dans notre lac d'eau brute.

1450

Et ça, ça a occasionné - nous autres, on a une usine de filtration conventionnelle, avec coalugation, floculation, décantation, filtration, et puis on a tout fait notre traitement normal, et puis on n'a pas été capable d'enlever ça.

1455

Ça, ça donnait un goût de terre à l'eau. Quand on prenait notre douche, l'été passé, c'est comme si on aurait été dans un marécage, par bout, ça donnait une odeur de terre forte à l'eau.

1460

Mais l'eau était très très potable, il y avait pas de danger pour la consommation, elle respectait toutes les normes de potabilité. En aucun temps on donnerait de l'eau non conforme à nos citoyens, c'est notre premier devoir de s'assurer que l'eau est potable aux citoyens.

Par contre, c'est vrai qu'elle avait une odeur et un goût, l'été passé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Et est-ce qu'à votre avis, il y avait là-dedans de l'azote ammoniacal?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1470 Ah oui. Ça, de l'azote ammoniacal, rien que pour vous donner un exemple, de ce temps-ci, ce qu'on a, j'ai amené des résultats, parce que nous autres on la suit à tous les jours, la fameuse azote ammoniacal, ça, l'azote ammoniacal, ça vient, on a la rivière Bélair, nous autres, qui amène de l'eau à notre usine, c'est que de ce temps-ci, il y a des fontes de neige, ça lessive les sols, bien, les fumiers, tout ça, le fumier animal, il y a beaucoup d'azote dans l'urine, bien ça, cet azote-là, on
1475 le ramasse dans l'eau et l'eau s'en vient dans nos réserves pour le traiter.

Et puis cet azote-là, ça se combine au chlore qu'on utilise pour désinfecter, ça fait des chloramines qu'on appelle. Et ces fameuses chloramines là donnent l'odeur et du goût, des fois, même des oeufs à l'eau. C'est l'eau brute qu'on a qui fait faire ça.

1480

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ça, vous le mesurez, cet azote-là, vous?

1485 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Oui, parce que nous autres, on a une prise d'eau et on a un barrage, et comme c'est là on est fermé, parce qu'on a monté au-dessus d'un (1) milligramme par litre, en azote ammoniacal.

1490 C'est très élevé, on n'est pas capable de traiter ça. On ferme notre prise d'eau, dans ce temps-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495 Et dans la période mise en question, entre août et octobre l'année passée, vous avez mesuré le taux d'azote ammoniacal?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1500 Oui, oui, c'est supposé qu'on le fasse. Mais là, j'ai pas les résultats avec moi, par exemple; je les ai pas apportés, ceux-là, pour l'azote.

Parce que moi, je pense que l'été passé, le goût était surtout dû, parce qu'on a vérifié aussi avec des spécialistes, c'est surtout la présence de ces fameux micro-algues là, et les actinomycètes qui donnaient le goût et l'odeur à l'eau, l'été passé.

1505

Là, l'azote ammoniacal, il faudrait que je vérifiais s'il y en avait, et quel taux. Mais je pense que c'est surtout le développement des micro-algues.

1510

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut vérifier auprès du ministère de la Santé, vous êtes des spécialistes de la potabilité de l'eau, est-ce qu'un phénomène comme celui-là, quand l'eau a une mauvaise odeur et qu'elle sent la terre, on peut soupçonner des algues microscopiques, est-ce que c'est recommandable de boire cette eau-là, de l'utiliser comme de l'eau potable?

1515

PAR M. PIERRE LAINESSE:

La première chose, je peux vous répondre sur le processus qu'on ferait, on chercherait à savoir quelle en serait la source, et on irait à nos livres de référence, parce que là-dessus, c'est pas un domaine sur lequel on est expert en tout temps sur le champ.

1520

Alors nécessairement, si on avait eu une plainte de citoyens ou un questionnement de la municipalité, on aurait fait notre travail de recherche toxicologique là-dessus. Et supposant qu'il y ait rien au niveau toxique, on serait quand même de l'avis qu'une eau potable doit aussi être buvable.

1525

Même si c'est pas en lien avec la toxicologie, on ferait pression auprès de la municipalité pour qu'elle trouve un moyen quelconque pour que les citoyens puissent utiliser de cette eau-là pour leur consommation. L'esthétique fait quand même partie des éléments importants.

1530

Mais pour la partie toxicologique, on ferait affaire avec nos livres de référence, et puis il faudrait toujours bien savoir si c'est l'origine microbiologique ou les algues, ou l'ammoniac

1535

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je dois conclure que Sainte-Marie n'a pas fait appel, n'a pas demandé conseil?

1540

PAR M. PIERRE LAINESSE:

Alors vous avez demandé hier de vérifier. Dans les douze (12) derniers mois, on n'a eu aucun appel de la Ville de Sainte-Marie nous signifiant que l'eau était microbiologiquement non potable. J'insiste sur ça parce que leur seule obligation, c'est s'il y a un dépassement microbiologique, de nous appeler.

1545

Mais qui plus est, dans les douze (12) derniers mois, on n'a pas eu d'appel de citoyens ou de tout autre intervenant, nous signalant un problème d'odeur.

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc les citoyens non plus n'ont pas fait de démarches?

1555 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Pas auprès de nous.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

1565 Monsieur le Président, un complément d'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 Oui, je m'en allais au ministère de l'Environnement pour voir si la même chose a eu lieu au ministère de l'Environnement.

PAR M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

1575 Alors je demanderais à Simon Théberge de donner le complément d'information.

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1580 Monsieur le Président, pour compléter la prestation de monsieur le maire, en ce qui concerne le problème de niveau du réservoir très bas et le problème de prolifération d'algues, le goût de terre qui est déploré par monsieur le maire est très très caractéristique des municipalités qui ont épisodiquement des problèmes d'algues, donc la chloration de ces algues-là donne cette odeur-là.

1585 Donc ce n'est absolument pas dû à l'azote ammoniacal. Au contraire, l'azote ammoniacal est bouffé, consommé par les algues, alors quand il y a beaucoup d'algues, c'est parce qu'ils l'ont effectivement utilisé pour se multiplier.

Mais son goût de terre est vraiment caractéristique.

1590 En regard maintenant des problèmes d'azote ammoniacal, on disait que l'azote n'est pas mesuré, l'azote ammoniacal n'est pas mesuré dans l'eau potable, et c'est vrai. La raison pour

laquelle ce n'est pas fait, c'est que le problème associé à la présence de l'azote ammoniacal dans l'eau potable est qu'il réagit avec le chlore, tel que monsieur le maire le mentionnait, et les chloramines ont un pouvoir désinfectant moins puissant.

1595

Donc si ça désinfecte moins bien, il y aurait à ce moment-là problèmes au niveau bactériologique. Or, les normes bactériologiques sont suivies régulièrement, j'ai compris que c'était huit (8) fois par mois dans le cas de cette municipalité-là, donc le contrôle bactériologique, indirectement, nous protège de tout sévices qui serait relié à la présence d'azote ammoniacal dans l'eau.

1600

Il demeure que lorsque les concentrations d'azote ammoniacal sont supérieures à point cinq (0,5), à ce moment-là, la chloration commence à être vraiment moins efficace, les problèmes de goût et odeur commencent et une concentration de un (1) milligramme par litre, il y a des municipalités qui peuvent continuer à traiter leur eau, parce que tel qu'on a à Sainte-Marie, on a un système de traitement complet, mais ça commence à être beaucoup plus compliqué.

1605

Normalement, je sais qu'à l'époque, fin des années quatre-vingt, à deux (2) milligrammes par litre, c'est clair que les municipalités en zone agricole mettaient la clé. Il faut dire que dans les années quatre-vingt, des déversements sauvages de purin arrivaient plus souvent.

1610

Mais je ne peux que confirmer les dires de monsieur le maire, en regard de l'ammoniac. Et pour ce qui est des algues, c'est un cas classique que chlore plus algues égale odeur de terre.

1615

PAR LE PRÉSIDENT:

Restez là, je veux bien comprendre.

Vous me dites que si, au fond, les tests bactériologiques étaient bons, ça permet de conclure qu'il y avait pas d'azote ammoniacal dedans?

1620

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Ça permet de conclure que malgré la présence d'azote ammoniacal, l'efficacité de l'usine de filtration était très bonne.

1625

Alors on ne mesure pas l'azote ammoniacal, mais en mesurant les bactéries, l'absence-présence, on mesure la conséquence la plus négative pour la santé.

Parce que les chloramines en soi, il y a pas de problèmes pour la santé, en dessous d'une concentration de trois (3) milligrammes par litre, ce qui est quand même pas mal.

1630

Donc la chloramine et l'ammoniac consommés, pas de problème pour la santé.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, ce que je veux savoir, devant les phénomènes d'odeur et d'esthétique de l'eau, est-ce que la municipalité de Sainte-Marie a demandé conseil au ministère de l'Environnement, entre le mois d'août et le mois d'octobre?

1640

PAR M. SIMON THÉBERGE:

Ce que je peux répondre à ça, c'est que le Règlement sur l'eau potable est basé sur des paramètres, des standards qui protègent la santé.

1645

Pour ce qui est des critères esthétiques, comme le citoyen a la capacité de percevoir ces détériorations-là, contrairement aux problèmes de santé qui sont visuellement non perceptibles, nous n'avons pas cru bon, au ministère, de réglementer et de contrôler le dépassement de substances qui ont des effets esthétiques, goût ou odeur.

1650

Donc ils n'ont pas à le faire, et est-ce qu'ils l'ont fait malgré tout, bien là, c'est les experts de la région qui...

PAR M. JEAN-MARC LACHANCE:

1655

Il y a pas eu d'intervention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660

Parfait.

Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1665

Monsieur Théberge, le Règlement sur l'eau potable, comment s'applique-t-il quant à la prise d'échantillons; est-ce qu'il y a des exigences de prises d'échantillons?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1670

Oui. Le Règlement sur l'eau potable détermine l'endroit où il faut prélever l'échantillon, le temps qu'il faut laisser couler l'eau avant de prélever l'échantillon, le nombre d'échantillons à prélever par mois, et les paramètres à analyser.

1675

Donc le règlement est très clair sur les procédures. Et une fois que l'échantillon est prélevé, il doit être transmis dans des délais précis à un laboratoire accrédité pour fins d'analyses.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1680 D'accord. Alors les erreurs de manipulation, de propreté dans la prise d'échantillon, les erreurs de prises d'échantillons, est-ce que c'est des choses fréquentes?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1685 Ce sont des choses contre lesquelles nous ne nous sommes pas prémunis. Le seul élément futuriste dans ce sens-là, c'est que la Direction des laboratoires du ministère de l'Environnement a un projet d'accréditation des préleveurs.

1690 Alors il n'existe pas nulle part au monde, je crois, encore, d'accréditation des préleveurs, des échantillonneurs, et au niveau de l'accréditation des laboratoires, le Québec fait figure de proue dans les pays industrialisés.

1695 Donc on a quand même de l'avance sur bien du monde. Les Français viennent nous voir à ce niveau-là. Et le fait de parler d'accréditation des préleveurs, c'est très avant-gardiste. À ce moment-là, on peut dire qu'on est en avance sur les autres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1700 D'accord.

Et le règlement lui-même date de quelle année?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1705 1984.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1710 Et les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, est-ce que c'est un document qui est à peu près dans le même sens que le règlement québécois?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1715 Le règlement adopté en 1984 était basé sur les recommandations canadiennes en vigueur à cette époque. Le projet de modification réglementaire va faire la même chose.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1720 D'accord. Et les recommandations canadiennes portent sur cent quarante (140)
contaminants, est-ce qu'à ce moment-là, l'azote ammoniacal, est-ce qu'on recommande qu'il soit
mesuré?

1725

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1730 L'azote ammoniacal ne fait pas partie des recommandations, parce que l'azote
ammoniacal, aux concentrations qu'on retrouve dans les cours d'eau, il y a pas de risques pour la
santé.

1735

Évidemment, à des très fortes concentrations, on peut tomber dans les pommes et en
mourir, mais les paramètres que nous visons dans les recommandations canadiennes sont des
paramètres qui se retrouvent à des concentrations à risques pour la santé, et dans ce cas-là, c'est
pas le cas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1740 Et est-ce qu'on peut dire que les recommandations canadiennes sont conformes aux lignes
directrices de l'Organisation mondiale de la santé?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1745 Moi, je siège sur le sous-comité fédéral-provincial qui travaille là-dessus, et nos approches
sont légèrement différentes.

1750

Le plus grande différence est la suivante, c'est que pour des substances qu'on appelle
cancérogènes, le facteur de risque, nous autres, qu'on recherche, c'est un facteur de risque de dix à
la moins six (10^{-6}), donc une probabilité sur un million (1 M) d'avoir un cancer lorsqu'on consomme
durant toute la vie une eau potable, alors que l'OMS, le facteur de risque est de dix à la moins cinq
(10^{-5}), donc une probabilité sur cent mille (100 000) d'engendrer un cancer durant toute la vie. C'est
la principale différence.

1755

Mais on essaie au maximum de s'harmoniser, puisque finalement, l'eau potable est
consommée par des humains qui sont tous semblables à l'échelle de la planète, en conséquence il
y a une logique à ce niveau-là.

1760

Les écarts sont beaucoup dus au fait que l'OMS, évidemment, vise les pays sous-
développés, et qu'à un moment donné, les considérations technico-économiques doivent être
prises en considérations.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1765 Est-ce qu'au Québec, il y a des particularités microbiologiques ou physicochimiques qui nous amèneraient à avoir des exigences différentes des recommandations canadiennes?

PAR M. SIMON THÉBERGE:

1770 Il y a effectivement des particularités à chaque province. Cependant, en 1992, on avait fait un super comité qui avait intégré tous les experts, américains, français et québécois, et canadiens, pour pouvoir répondre à votre question, et la conclusion est qu'il y avait, à l'échelle de l'Amérique du Nord, il n'y avait pas de raisons de croire que le Québec était différent du reste de l'Amérique du Nord.

1775 Cependant, province par province, il y a des provinces qui se distinguent, Colombie-Britannique et Terre-Neuve, au niveau des problèmes de giardia, le Québec est dans la bonne moyenne des provinces canadiennes.

1780 La seule originalité que nous avons, c'est que notre culture française fait en sorte que nos technologies de traitement ressemblent plus aux technologies de traitement de la France que le reste du Canada. Alors ça génère des avantages ou des problèmes spécifiques au Québec que les autres provinces n'ont pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Dernière question au ministère de l'Environnement. Vous m'avez donné les valeurs des tests pour la période controversée en août 96, avez-vous des valeurs semblables en août 98?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

Oui, les résultats qu'on vous a transmis portent de janvier 96 à ce jour.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795 Alors en août 98, dans la période controversée où les problèmes d'odeur étaient, est-ce que les tests bactériologiques étaient dans le même ordre que ce que vous m'avez indiqué en 97?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

Oui, tout est à zéro (0).

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1805

Puisque vous êtes de retour, si vous me permettez, monsieur le Président, je veux bien saisir, tout à l'heure vous nous avez parlé donc du 7 août 96, ensuite du 6 août 97, et par après du 30 juillet 97.

1810

Quand monsieur nous a dit tout à l'heure que le deuxième échantillonnage, celui du lendemain, le 1^{er} août 97, donnait zéro (0), je dois comprendre que cinq (5) jours après, ça donnait deux (2). J'ai bien noté comme il faut?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1815

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1820

Et cette fluctuation en cinq (5) jours, ça vous paraît - c'est correct, j'ai pas à m'inquiéter?

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1825

Non. C'est en bas de la norme de dix (10).

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Oui, mais une fluctuation de deux (2) points en cinq (5) jours?

1830

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

De zéro (0) à deux (2)?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1835

De zéro (0) à deux (2), oui.

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1840

Non, c'est pas...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

D'accord.

1845

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur le Maire, je pense qu'on a fait le tour.

1850 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Gilbert! Je suis pas le maire, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Tantôt, il disait le maire, alors c'est pour ça que...

PAR M. BRUNO GILBERT:

Le maire, c'est Russel Gilbert, on est deux (2) Gilbert!

1860

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est ça, il y a une confusion. Vous aviez peut-être gagné une élection!

1865

Alors monsieur Gilbert, oui.

PAR M. BRUNO GILBERT:

1870 J'aurais une question. Tantôt, lorsqu'on parlait, pour la situation de l'été passé, nous autres on vit un problème de ce côté-là, c'est que nous, le bassin versant de la rivière Bélair, qui est notre prise d'eau, est dans la municipalité d'à côté; on a aucun contrôle, aucun pouvoir, nous autres, sur les agriculteurs de nos voisins qui nous font des rejets de purin, ou ils surdosent leur terrain et il y a du lessivage.

1875

Je le sais pas si dans le futur, il y a moyen de faire un mécanisme pour nous aider à diminuer notre prise d'eau. En tout cas, là, il y a une étude qui se fait présentement sur la rivière Bélair, qui est très intéressante en passant, des méthodes justement avec les agriculteurs pour amoindrir ça, c'est un projet très intéressant.

1880

Mais il y a-tu des actions concrètes?

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Ça, on peut aller voir au ministère de l'Environnement si une municipalité qui se fait polluer son eau brute, est-ce qu'elle peut remonter sur le pollueur, puisqu'elle est elle-même prise avec des problèmes de santé; est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être fait là-dessus.

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

1890 Effectivement, monsieur le Président, je pense que c'est une approche collective qu'il faut avoir, au même titre qu'une (1), ou deux (2), ou trois (3) municipalités qui puisent leur eau dans le même plan d'eau, et puis qu'on en arrive à manquer d'eau, je pense que c'est pas une approche avec une municipalité qu'il va y avoir, mais avec tout le bassin.

1895 Donc je pense que ça, c'est un problème de sous-bassin de la Chaudière, et il va falloir traiter ce problème-là avec la municipalité qui prend sa ressource naturelle, l'eau, et les gens qui ont une activité commerciale ou agricole, et puis je veux dire travailler collectivement, parce que je pense qu'on peut pas le régler, le problème, strictement avec Sainte-Marie, mais avec l'ensemble des occupants de ce cours d'eau là.

1900

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, monsieur Gilbert?

1905

PAR M. BRUNO GILBERT:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Merci beaucoup!

1915

DIANE FORGET

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite madame Diane Forget, s'il vous plaît. Bonjour madame.

1920

PAR Mme DIANE FORGET:

Bonjour. Alors je suis directrice du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.

1925

J'ai une question qui va certainement s'adresser au ministère de l'Environnement, j'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement évalue l'effet cumulatif des rejets dans un plan d'eau avant d'autoriser un nouveau projet qui engendre des rejets.

1930

Ma préoccupation, c'est de m'assurer qu'on dépasse pas la capacité de support d'un plan d'eau à recevoir des rejets. Ici, j'ai pas de rejet en particulier en tête, là, tout rejet qui peut avoir un impact sur la qualité de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

Alors monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1940

Oui, si vous permettez un petit conciliabule.

Je vais demander d'un point de vue technique à monsieur Marc Simoneau de donner la réponse. Par la suite, si vous le jugez à propos, on pourra intervenir au niveau de la gestion par bassin versant.

1945

PAR M. MARC SIMONEAU:

Alors monsieur le Président, si on prend l'exemple des polluants conventionnels, il faut mentionner que tous les travaux d'assainissement qui sont faits par le ministère de l'Environnement visent à retrouver une qualité d'eau qui puisse satisfaire les usages.

1950

Donc en partant de ça, en partant des usages, donc les critères de qualité qui existent, on fait toujours en sorte de prendre en considération la qualité amont, et de faire en sorte que lorsqu'il y a des rejets, qu'ils soient traités de telles sortes qu'on va obtenir, en bout de ligne, ce qu'on appelle une pollution qui va être tolérable, donc qui ne va pas empêcher des usages qui sont identifiés dans le bassin versant ou dans un tronçon de rivière donné.

1955

1960 Donc on prend toujours en cause la qualité qu'on retrouve en amont, et on fait en sorte, dans la mesure du possible, que le rejet ne va pas contribuer à accroître de façon démesurée la qualité qu'on retrouve en amont. Et s'il y a un usage qui est répertorié, on va faire en sorte que la qualité qu'on va retrouver en aval du rejet ne va pas empêcher l'usage de pouvoir se dérouler normalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Essayons de comprendre ça dans un exemple fictif.

1970 Vous avez des gens près d'un ruisseau donné qui pêchent une espèce de poisson courante dans la région, une usine en amont veut s'installer et prévoit un prétraitement et un rejet au cours d'eau, vous allez vous assurer que le rejet au cours d'eau ne portera pas atteinte à la ressource en aval, et que les pêcheurs pourront continuer à exercer leur plaisir, leur sport?

PAR M. MARC SIMONEAU:

1975 Exactement. Parmi les usages qui sont recensés, il y a bien sûr les puises d'eau potable, les sites de frayères, donc on vise également à protéger la vie aquatique.

1980 S'il y avait une région qui servait également pour l'usage baignade ou toute activité qui demande un contact secondaire, donc si on prend l'exemple d'un rejet urbain où il y aurait une contamination potentielle par les coliformes fécaux, on va faire en sorte de dimensionner l'usine d'épuration pour faire en sorte que le traitement soit suffisamment adéquat pour que lorsqu'on va se retrouver en aval du rejet, une fois dans la zone de plein mélange qu'on appelle, on va retrouver une qualité d'eau qui va être satisfaisante pour l'usage.

1985 Donc si on parle de baignade, on aura donc moins de deux cents (200) coliformes fécaux; ou si on parle d'une activité qui demande uniquement un contact secondaire, donc on parle de moins de mille (1000) coliformes fécaux.

1990 Mais on va prendre en compte la qualité amont, on va prendre en compte l'espace, donc le tronçon de rivière où l'activité se déroule, et on va faire en sorte de minimiser l'impact du rejet de façon à ne pas perturber le milieu ou les activités.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995 Si c'est une chose réglementée, comme par exemple l'installation d'une porcherie avec tant d'unités animales, etc., et que vous avez des doutes raisonnables, compte tenu que le même propriétaire a déjà eu des plaintes sur d'autres installations qu'il a, et qu'il est légitime de penser que ça va amener une augmentation de pollution, mais que la personne vous dit, écoutez, le règlement est comme ça, voici mon plan et devis, c'est signé par un professionnel qui certifie que voici, c'est

2000 conforme aux normes et aux règlements, est-ce que vous tenez compte aussi de cette approche globale?

PAR M. MARC SIMONEAU:

2005 Écoutez, tout à l'heure mon exemple concernait surtout les cas de pollution directe, donc de pollution ponctuelle. Quand on parle de pollution diffuse, il est beaucoup plus difficile d'établir une relation directe avec une activité, parce que c'est tout le territoire qui va contribuer à la pollution.

Donc d'établir une relation directe de cause à effet, c'est beaucoup plus difficile à établir.

2010

PAR LE PRÉSIDENT:

2015 Mais ce que je veux savoir, c'est si vous intégrez cette approche globale, que madame demande, sur la capacité de support d'un plan d'eau par rapport à des activités dont on sait déjà les résultats, confirmés très largement par le rapport ici, et qu'on sait qu'une augmentation d'unités animales, par exemple dans un secteur qui est déjà en surplus, va nécessairement poser un certain problème.

PAR M. MARC SIMONEAU:

2020

Ce que je pourrais vous dire, c'est que présentement, les règlements en vigueur vont faire en sorte qu'on va essayer de minimiser au maximum l'impact.

2025 Donc s'il y avait un projet qui était amené, et que le nouveau promoteur arrivait avec son plan de fertilisation intégrée, donc il peut démontrer qu'il a des parcelles nécessaires pour faire les épandages qui vont découler de son exploitation d'élevage, à ce moment-là, il va devoir prouver qu'il a ce qu'il faut pour établir son exploitation et pouvoir opérer sans avoir aucun impact sur le milieu.

2030 Mais il va devoir faire la preuve qu'il détient les parcelles de sol nécessaires pour faire les épandages qui vont être requis. Et c'est sur cette base-là qu'on va établir si c'est possible ou non d'établir l'installation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035

Mais si son installation est conforme aux règlements, vous allez émettre le permis?

PAR M. MARC SIMONEAU:

2040 Je pourrais peut-être refiler la question à mon collègue de la section régionale, mais en fonction de la réglementation actuelle, je crois que c'est la façon d'opérer.

PAR M. JOCELYN ROY:

2045 Monsieur le Président, madame Forget. La question, c'est une question énorme qui pourrait prendre beaucoup de temps à répondre.

2050 Au niveau de la réglementation concernant les établissements de production animale et la réglementation actuelle concernant la réduction de la pollution d'origine agricole, la façon de tenir compte ou de tenter de tenir compte des effets cumulatifs, c'est qu'il est prévu dans le règlement, et ce depuis 81, et même si les règlements ont changé au fil des années, il est prévu une notion de municipalité, zone d'activités limitées ou, dans notre jargon à nous autres, de municipalités en surplus; c'est-à-dire des municipalités où les quantités de fumier produites sont supérieures à la capacité de réception des sols.

2055 Dans ces municipalités-là, je parlerai du règlement tel qu'il existe actuellement, dans ces municipalités-là, pour faire des nouveaux projets, des nouveaux projets sur fumier liquide, donc des projets qui sont souvent des porcheries, il faut être propriétaire des terres pour l'épandage de ces fumiers liquides là, ou avoir des systèmes de traitement.

2060 Maintenant, il y a, dans cette réglementation-là, un certain nombre - les réglementations sont jamais parfaites - il y a un certain nombre de failles, et entre autres la réglementation actuelle définit les municipalités en surplus non pas sur la base du phosphore, qui est la contrainte la plus limitative, mais sur la base de l'azote, et en considérant également que toutes les terres recevraient du fumier, et que toutes les cultures, aussi, seraient fertilisées par les fumiers, sans tenir compte
2065 des engrais chimiques.

2070 Donc la notion de municipalités en surplus est prévue au règlement pour tenir compte des effets cumulatifs, mais il faut concéder que dans le contexte de la réglementation actuelle, telle qu'elle est actuellement en vigueur aujourd'hui, la base de cette définition-là des municipalités en surplus est certainement insuffisante pour empêcher des développements au-delà de la capacité de support du territoire.

2075 D'ailleurs, au niveau du ministère de l'Environnement, il y a un comité qui est en train de revoir toute la mécanique de détermination des municipalités en surplus, et il y a des ententes au niveau de la méthode.

Maintenant, il reste des discussions au niveau des contraintes qui seront appliquées aux municipalités en surplus.

2080 Mais à titre d'exemple, les municipalités en surplus, quand on vous a montré la carte hier, on avait toutes les taches rouges et les taches jaunes, bien, dans une définition des municipalités en surplus sur la base strictement du phosphore - il faut comprendre que c'est pas un plan de fertilisation, c'est un indice je dirais équivalent à un indice macro-économique - mais ce serait toutes celles qui seraient en rouge, ou en jaune, ou à peu près. Par rapport à celles qui existent

2085 actuellement en surplus en Chaudière-Appalaches, actuellement il y en a trente-deux (32), vingt-sept (27) plus un certain nombre qui se sont ajoutées.

Donc c'est très différent, de trente-deux (32) à à peu près une centaine.

2090 Donc la façon de tenir compte des effets cumulatifs, c'est cette mécanique-là de municipalités en surplus, et c'est actuellement un outil qui est imparfait.

Il y a également les contraintes, aussi, qu'on fixe. Établir que les municipalités sont en surplus, de niveau 1, 2 ou 3, c'est une chose; quelles contraintes on fixe après ça à ces municipalités-là, bien là, c'est toute une question aussi qui est encore en discussion.

2095 Ce que je pourrais souligner, si vous permettez, monsieur le Président, et qui a pas encore été souligné ici, c'est toute une démarche particulière en Chaudière-Appalaches, et je pense aussi très porteuse de solutions, il existe en Chaudière-Appalaches, depuis quatre (4) ou cinq (5) ans, un comité multipartites qui regroupe toutes les fédérations régionales de l'UPA, la Direction régionale du MAPAQ, la Direction régionale du ministère de l'Environnement, la Santé, un représentant de la Table des préfets, le CRECA, madame Forget, Fertior qui est l'organisme de gestion des fumiers en Chaudière-Appalaches et l'Association des producteurs de porcs.

2100 Cet organisme-là, ce comité-là, qui fonctionne de bonne foi, a établi une problématique, a fait consensus, c'est déjà beaucoup, a fait consensus sur la problématique en Chaudière-Appalaches concernant la capacité, à l'effet d'abord que la capacité du support du territoire était largement dépassée, et également qu'il y avait, en Chaudière-Appalaches, des cheptels illégaux en quantité importante, et particulièrement dans les municipalités où on avait des contraintes avec la réglementation actuelle, parce que dans les municipalités qui sont actuellement en surplus.

2105 Et troisièmement, que la pression de développement de l'industrie porcine était excessivement importante et constante.

2115 Dans ce contexte-là, ce comité-là s'est fixé trois (3) objectifs. Pour tenir compte justement des effets cumulatifs, le premier objectif: limiter l'accroissement des volumes de fumier; gérer de façon...

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 Les volumes de quoi?

2125 **PAR M. JOCELYN ROY:**

2130 De fumier en surplus. Vous vous rappellerez encore les diapositives hier, on disait que la Nouvelle-Beauce était à quatre-vingt-douze (92) kilogrammes de phosphore en excédent, et enfin toute la région est en excédent.

2135 Le deuxième objectif que s'est fixé le comité: gérer de façon agro-environnementale les fumiers existants.

Et le troisième et non le moindre: empêcher la création de nouvelles municipalités en surplus.

2140 Et à partir de ces objectifs-là, le comité a considéré que les outils réglementaires actuels étaient insuffisamment adaptés à l'ampleur de la problématique, et à cet effet-là, le comité a demandé au ministère de l'Environnement, au ministre de l'Environnement - et là, vous comprenez que la Direction régionale est membre de ce comité-là - mais c'est l'ensemble du comité qui a demandé au ministère de l'Environnement des outils réglementaires adaptés pour mieux tenir compte des effets cumulatifs, pour essayer dans le fond de mieux équilibrer le développement en fonction de la capacité de support.

2150 Dans ce contexte-là, les principales caractéristiques que le comité demande au ministère de l'Environnement d'intégrer dans un volet réglementaire spécifique pour Chaudière-Appalaches, c'est d'abord de déterminer des zones de concentration, en tenant compte du phosphore, un peu une carte qui est différente de celle qu'on vous a présentée, mais en tenant compte du phosphore, donc de déterminer les zones de concentration de niveau 1, 2 et 3, 1 étant le plus concentré, le plus chargé en fumier, et 3 étant le moins chargé, si vous voulez.

2155 Donc de déterminer des zones de concentration et une mécanique constante de mise à jour, au fur et à mesure où des certificats d'autorisation sont émis.

2160 Et puis dans les zones de niveau 1 et de niveau 2, donc les zones qui seraient en excédent de phosphore, de limiter tout certificat d'autorisation aux projets où les exploitants sont en totalité propriétaires de toutes leurs terres pour faire l'épandage de tous les fumiers, qu'ils soient solides ou liquides; propriétaires des terres ou avec une combinaison de systèmes de traitement.

2165 Et également, ce comité-là a demandé au ministre de ne pas accréditer un organisme de gestion des fumiers tel qu'il en existe dans les bassins Yamaska et dans les bassins de L'Assomption, de pas accréditer un organisme qui aurait le mandat de servir de levier pour augmenter les surplus.

2170 Parce que dans les autres bassins, les organismes, si quelqu'un est pas propriétaire de ses terres, les organismes, ils peuvent confier les fumiers à l'organisme qui en prend charge. Donc ça permet de passer - c'est une alternative à la propriété des terres ou au traitement.

Donc en Chaudière-Appalaches, le comité multipartites a dit au ministère de l'Environnement que l'ampleur de la problématique ne permettait pas que les organismes de gestion puissent servir de levier à augmenter, et puis également, le comité a demandé l'intégration, dans le volet réglementaire régional, d'un plan correctif spécial concernant les cheptels illégaux.

2175

Il y a d'autres dispositions qui ont été demandées, mais c'est les principaux points.

Et actuellement, ce règlement-là est sur la table, au ministère de l'Environnement, et il y a eu, au niveau des autorités du ministère, un accueil entre guillemets favorable. Il y a pas de décisions finales de prises, mais il y a un accueil favorable.

2180

Maintenant, au niveau des organismes de gestion, l'organisme Fertior a effectivement été accrédité, mais conformément aux demandes du comité multipartites. C'est-à-dire que l'organisme est accrédité, mais pour gérer les surplus de fumier existants. Il n'a pas le mandat de servir de levier pour accroître les surplus.

2185

Alors juste ce gain-là, c'est déjà énorme!

Alors c'est, dans le fond, la façon dont le milieu de Chaudière-Appalaches a réagi pour tenir compte de l'ampleur de la problématique, en demandant aux autorités du ministère des outils spécifiques pour tenir compte de la problématique et solutionner le problème.

2190

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais juste vérifier avec vous l'affirmation que vous faites, parce que je vais aller la rechercher dans d'autres régions, vous me dites bien qu'il y a eu, dans les organismes régionaux de gestion des fumiers, comme un effet pervers, c'est-à-dire que ces organismes-là avaient été mis sur pied pour gérer les fumiers, mais l'effet réel, c'est que ça a amené encore plus d'excès de fumiers, parce que les gens ont trouvé une institution pour pouvoir - ils s'en sont servi comme levier, comme vous dites. C'est ça que je dois comprendre?

2195

2200

PAR M. JOCELYN ROY:

Disons que c'est pas comme ça que j'ai exprimé ça, mais ce qui s'est produit, c'est que - il faut remonter un peu dans l'histoire.

2205

Le premier organisme qui a été agréé, c'est l'organisme dans le bassin de L'Assomption, et ce bassin-là était sous moratoire pour les développements depuis de nombreuses années.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Il s'appelle comment, cet organisme-là? Il s'appelle comment, vous vous rappelez pas?

PAR M. JOCELYN ROY:

2215 Agéo, Cogéo, Cogénor. Cogénor dans L'Assomption et Agéo dans la Yamaska.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

2220

PAR M. JOCELYN ROY:

2225 Alors lorsque le moratoire a été levé, la façon de lever ce moratoire-là, ça a été de s'assurer que l'organisme de gestion prenne en charge les fumiers, au lieu de continuer à fonctionner avec des ententes d'épandage et tout ça.

2230 Mais je pense qu'il faut admettre que les projets qui sont, à ma connaissance, je veux faire attention moi aussi, je suis pas dans les autres bassins, mais à ma connaissance, davantage les projets sur lesquels travaillent les organismes sont davantage des projets qui incluent des certificats d'autorisation avec des augmentations de cheptels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 En tout cas, pour ce qui est de l'organisme Fertior, vous vous êtes assuré, il a été accrédité, vous vous êtes assuré que lui, il prévient l'augmentation de surplus de fumiers.

PAR M. JOCELYN ROY:

2240 Il ne sert pas de levier, c'est pour gérer les fumiers existants. Et puis on a convenu, on a encore obtenu un consensus avec un avis de prise en charge qui détaille de façon très précise les mandats, la façon dont l'organisme va exécuter ses mandats.

2245 L'entente signée entre le ministre et Fertior est donc particulière, puisqu'elle ne comprend pas l'application de l'article 33 du règlement, qui est l'article qui permet d'augmenter.

Et on a également, la Direction régionale avec Fertior, et accepté par l'ensemble du comité multipartites, produit un avis qui s'appelle l'avis de prise en charge, qui définit très bien chacun des mandats que va exercer l'organisme.

2250 On a ces documents-là qui sont particuliers à Chaudière-Appalaches, qu'on pourra déposer si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous voulez me déposer l'entente avec le ministre, avec Fertior, s'il vous plaît.

2255

Madame Forget, je crois comprendre que vous avez fait partie de ce comité pluripartite?

PAR Mme DIANE FORGET:

2260 J'en fais encore partie, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 Vous en faites encore partie.

PAR Mme DIANE FORGET:

Je connaissais, si je peux dire, cette partie de la problématique.

2270 Par contre, ma question, comme je l'ai dit au départ, était générale, donc ça concernait pas seulement les rejets diffus au niveau des fumiers, mais aussi le rejet industriel.

2275 Alors moi, j'essayais de voir s'il y avait une prise en compte de toutes les activités sur un plan d'eau, ou sur un sous-bassin versant, ou sur un bassin versant, pour s'assurer que l'effet cumulatif de tous les usages ne faisait pas en sorte qu'on dépassait la capacité de support du plan d'eau à recevoir ces usages-là. Donc de s'assurer qu'il y ait une harmonisation dans l'émission des permis, des certificats d'autorisation ou des autorisations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Et la réponse de monsieur Simoneau a été dans ce sens-là, en vous disant que oui, il y avait une prise en compte.

PAR Mme DIANE FORGET:

2285 Ce que je comprends, c'est qu'il y a une prise en compte s'il y a un usage déjà, c'est-à-dire s'il y a une frayère, s'il y a un usage de baignade ou autres usages.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2290 Oui, monsieur le Président, justement, je pense qu'il serait important que monsieur Simoneau précise, il s'agit bien des usages actuels, alors la question qui se pose, est-ce qu'il y a un inventaire complet qui est fait des usages actuels en amont.

2295 Et est-ce qu'on tient compte aussi des usages possibles ou des usages potentiels, dans la perspective de permettre la récupération du plein usage d'un cours d'eau?

Et aussi, est-ce qu'on prend en considération le maintien de l'intégrité de l'écosystème aquatique qui est en cause.

2300

PAR M. MARC SIMONEAU:

2305

Comme je l'ai mentionné hier, monsieur le Commissaire, la notion d'intégrité biotique est une notion assez nouvelle, on a mis à l'essai des indices d'intégrité biotique dans certains bassins versants au Québec, mais la notion de vie aquatique a toujours été une notion qui existait au niveau de l'assainissement des eaux.

2310

Donc lorsqu'on parle de recensement des usages dans un bassin versant, on parle des usages qui sont actuels ou potentiels, soit des usages qui ont été perdus au fil du temps mais qui sont potentiellement récupérables.

2315

Donc l'assainissement fait un recensement de tous ces usages-là, et le degré de traitement qu'on fait subir aux eaux usées vise à faire en sorte qu'on puisse recouvrer ces usages-là ou maintenir les usages qui sont actuellement.

2320

Mais la notion de plein usage n'est pas une notion qui existe, parce qu'on ne veut pas - on ne pourrait pas, je crois, assainir un bassin versant pour avoir une qualité qui soit identique, égale, de l'amont vers l'aval. Ce serait une réalité qui est impossible à atteindre.

2325

Donc la notion de qualité d'eau est toujours définie en fonction de l'usage qu'on veut faire avec la ressource et en fonction des usages qui sont actuels ou potentiels. On va ajuster et on va traiter, dans la mesure du possible, les rejets de façon à obtenir cette qualité d'eau là qui va permettre de maintenir ou de retrouver les usages.

2330

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors quand certains organismes ou certains auteurs parlent de récupérer le plein usage des rivières, vous dites que ça, c'est un concept qui est pas utilisable, qui est pas envisageable; il y a pas de référentiel à ce sujet-là?

2335

PAR M. MARC SIMONEAU:

C'est-à-dire que le plein usage dans la mesure où tous les usages seraient praticables, c'est-à-dire que la notion est difficile à préciser, parce que si on parle de l'usage baignade par exemple, on pourrait avoir une qualité d'eau qui serait potentiellement correcte pour la baignade, mais si on n'a pas de points d'accès qui sont corrects, ou s'il y a une difficulté physique à atteindre la rivière pour s'y baigner, c'est dangereux de s'y baigner, donc même s'il y avait un potentiel basé sur la qualité de l'eau, on ne pourrait toujours pas pratiquer l'usage parce que c'est pas adapté pour l'usage.

2340

Donc plein usage, ça veut dire qu'on peut faire tout, tout avec l'eau qu'on a là, c'est pas une notion qui est vraiment réalisable dans le concret. On est tous pour la vertu, mais je pense qu'au point de vue purement pratique, c'est très difficile d'en arriver à assainir de cette façon.

2345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2350

Un commentaire supplémentaire, monsieur le Président.

2355

Si on sort un peu de la perspective tout à fait technique sur les effets cumulatifs, et qu'on y va sur les particularités ou les paramètres de gestion, en vertu du droit actuel, je vous soulignais que les eaux de surface sont de droit commun, donc ce que le Code civil dispose, c'est qu'un propriétaire riverain peut accéder et se servir de l'eau, toutefois il doit rendre au cours d'eau les eaux utilisées sans modification majeure.

2360

Donc on peut se situer sur une pollution qu'on subit en aval d'un individu ou d'un utilisateur, d'un usager, et y aller par des poursuites civiles.

2365

Mais l'approche qu'on essaie de soutenir, et qu'on soutient de façon très concrète comme ministère, et je dirais même comme gouvernement, c'est l'approche de gestion intégrée, vous l'aurez deviné, et j'y arrive à ça, l'approche de gestion intégrée vise le multi usages

2370

Le mandat qu'on a donné au comité de bassins de la rivière Chaudière, COBARIC-2, est précisément de hiérarchiser, et ça c'est un mandat spécifique qu'il doit faire, hiérarchiser et prioriser ce qu'il a l'intention de faire sur l'entièreté du bassin hydrographique.

Donc s'il décide qu'il y a lieu de faire une plage près du lac Mégantic, il doit considérer, plus bas en aval, il doit considérer l'ensemble des usages et l'ensemble des gestionnaires et des usagers de l'eau. Et c'est précisément le mandat et la façon dont ils ont à travailler.

2375

Alors je pense que quand on dit, actuellement, techniquement, il y a fort probablement des méthodes très difficiles de gérer ça, mais au niveau gestion, il existe cette façon-là de procéder, et c'est vers ça qu'on axe nos réflexions.

2380

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Forget, vous m'avez pas paru convaincue.

PAR Mme DIANE FORGET:

2385

Non, non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390

Ça va?

PAR Mme DIANE FORGET:

2395

Oui, merci.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2400

Monsieur le Président, ça m'étonnerait que madame Forget ne soit pas convaincue, étant donné qu'elle suit de très près les activités du COBARIC.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405

On la mettra pas en cause personnellement; c'est juste le langage physique que j'essayais de décoder.

Merci madame. Je décrète une pause de quinze (15) minutes, s'il vous plaît.

2410

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2415

DENIS FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterai maintenant monsieur Fortin, s'il vous plaît.

2420

Vous vous assoyez, vous attendez un instant, j'ai un dépôt de documents avant.

Alors monsieur Lainesse, vous avez un document à déposer auprès de la Commission?

2425

PAR M. PIERRE LAINESSE:

Oui. Ça nous fait plaisir, cet après-midi, de déposer le profil régional de santé environnementale Chaudière-Appalaches, qui a été produit en juin 97, et qui fait un peu le tour de la question de la région d'un point de vue de santé environnementale.

2430

Aujourd'hui, on en a déposé un nombre partiel de copies, et les trente quelques autres suivront au courant de la semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2435

Merci beaucoup.

Alors bonjour monsieur Fortin.

2440

PAR M. DENIS FORTIN:

Bonjour monsieur le Président. Je suis Denis Fortin, géographe aménagiste au COBARIC.

2445

Alors moi, j'aurais une question pour les gens du MRN. Quand on sait que sur le bassin versant de la rivière Chaudière, il y a moins de dix pour cent (10%) du territoire qui est de tenure publique, je voulais savoir si le MRN envisage une réglementation spécifique pour le drainage forestier sur les terres privées, ou l'application des normes qui s'appliquent pour les terres publiques, ne serait-ce que pour les travaux subventionnés ou supervisés par le Syndicat des producteurs forestiers ou par les Agences de mise en valeur de la forêt.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

2455

Bon, avant que le représentant du MRN me réponde, parce qu'il nous a offert tantôt la présence d'un spécialiste sur ces questions-là, et je lui ai dit, pour l'instant c'est peut-être pas nécessaire, et la question arrive, pouvez-vous nous expliquer d'une manière un petit peu plus

substantielle, la problématique que vous voyez, et comment vous définissez ce problème-là, qu'on comprenne bien de quoi il s'agit.

PAR M. DENIS FORTIN:

2460

Bon, le drainage forestier peut entraîner une augmentation des vitesses de débit des cours d'eau, donc une augmentation potentielle des inondations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

Qu'est-ce que c'est que le drainage forestier en particulier? Le drainage agricole, on connaît bien ça, mais le drainage forestier?

PAR M. DENIS FORTIN:

2470

C'est, en fin de compte, de creuser des canaux pour l'écoulement d'eau, pour récupérer, augmenter la productivité des territoires forestiers, augmenter la pousse des arbres sur le territoire forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2475

Et c'est une chose qu'on fait de manière systématique en forêt, maintenant?

PAR M. DENIS FORTIN:

2480

C'est pas quelque chose qui est systématique, mais qui pourrait se faire de façon systématique.

Je sais que le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce est en train d'entreprendre des démarches pour essayer d'agrandir la productivité, améliorer la productivité du territoire forestier dans certains secteurs, comme pour le sous-bassin de la rivière Famine.

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

O.K. Monsieur, pouvez-vous appeler votre collègue, qu'il vienne ce soir?

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

Oui.

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

Êtes-vous prêt à revenir ce soir, qu'on repose cette question-là en profondeur?

PAR M. DENIS FORTIN:

2500

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2505

Parfait. Alors faites venir votre spécialiste, s'il peut venir ce soir.

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

2510

Oui.

Voulez-vous que je donne un petit contexte quand même, pour peut-être situer la chose?

PAR LE PRÉSIDENT:

2515

Oui, absolument.

PAR M. ANDRÉ DAIGLE:

2520

À tout le moins ce matin, j'ai quand même vérifié des éléments de base, on m'explique que dans le domaine privé, le ministère n'intervient pas. À ce moment-là, c'est comme si on avait plutôt, on se fie sur l'intervention de la municipalité, c'est du domaine du règlement municipal, et c'est donc les propriétaires de boisés privés qui doivent respecter les normes municipales, à moins que - je suis pas familier avec ce champ-là, qu'on me le confirme à l'Environnement.

2525

Donc c'est sur les terres publiques, effectivement, que le ministère régit, et j'offrais la possibilité d'avoir quelqu'un qui explique bien le drainage forestier et aussi tout l'impact des travaux forestiers sur l'eau.

2530

C'est un aspect, le drainage forestier, c'est pas une pratique généralisée, c'est bien précis comme problématique, ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

C'est ça.

Et en autant que je comprends, voici une nouvelle pratique qui est en train de se développer, et on l'a beaucoup pratiquée en agriculture, et si on commence à le pratiquer en foresterie, ça risque de donner un problème considérable.

2540

Donc faites venir votre spécialiste, et ce soir on reprend la discussion.

Ça vous convient, monsieur Fortin?

PAR M. DENIS FORTIN:

2545

Oui, merci.

YVES BERTRAND

2550

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yves Bertrand, s'il vous plaît.

2555

PAR M. YVES BERTRAND:

Bonjour monsieur le Président. Moi, c'est pas une personne pleine d'expérience et d'expertise, mais c'est simplement concernant le transport du purin entre les zones où il y a surplus et zones.

2560

Est-ce qu'il y a une certaine réglementation d'établie sur ce transport-là, un peu comme il doit certainement y en avoir pour le pétrole.

2565

Et puis le purin, lui, moi j'ai observé, il y a eu un accident il y a deux (2) ans, à Sainte-Marguerite, et puis j'ai observé que ces camions-là voyagent à une vitesse folle, parce qu'ils sont très peu payés pour transporter le purin de ces zones-là à l'autre zone.

2570

Alors est-ce qu'il y a quelque chose qui a été établi pour pas que des gens se réveillent avec des camions virés à l'envers dans les lacs, et puis pollution tant que tu en veux.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est transporté comment, dans des camions-citernes?

2575

PAR M. YVES BERTRAND:

Des camions-citernes. Et les gens qui sont là-dessus, à les voir passer dans le chemin, exactement comme les camions à neige dans la ville de Québec la nuit, pareil!

2580

Et puis du purin sur l'asphalte, mets-en, il y en a partout où c'est qu'ils passent.

Ça fait qu'il doit certainement y avoir quelqu'un...

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Est-ce que c'est un camion-citerne, à ce moment-là, ou bien c'est des camions en vrac?

PAR M. YVES BERTRAND:

2590 C'est des camions qui sont faits à peu près pour deux (2) jobs! Tu ôtes les tuyaux en arrière et tu le transportes, le purin. Ou bien tu as des grandes citernes. J'ai vu, je pense Breton a des grandes citernes, celles-là doivent pas en perdre beaucoup, parce qu'ils vont virer à l'envers.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 On va vérifier j'imagine auprès du MAPAQ, vous devez être au courant des technologies de transport du fumier.

PAR M. ALAIN ROY:

2600 Monsieur le Président, l'information qu'on peut donner là-dessus, au ministère de l'Agriculture, il y a aucune réglementation qui réglemente ou qui est prévue pour ça.

2605 Ce qu'on peut observer, c'est que le transport habituellement du purin d'une zone où on va prendre dans des citernes pour les amener chez des receveurs, se fait habituellement dans des camions-citernes de différentes dimensions, et habituellement c'est étanche et transporté de cette façon-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2610 Mais il y a pas de normes sur les camions qui transporteraiet ça?

PAR M. ALAIN ROY:

2615 Au ministère de l'Agriculture, non. Je le sais pas, parce que là c'est sur la route, je sais pas si ça concerne le ministère des Transports, ou au niveau de l'Environnement, il faudrait peut-être voir.

2620 Mais en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, à ma connaissance, il y a rien qui contrôle ça ou qui réglemente ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2625 Est-ce que vous êtes au courant toutefois des technologies, c'est la technologie principale de transport d'une zone à l'autre?

PAR M. ALAIN ROY:

2630 C'est la méthode.

PAR LE PRÉSIDENT:

2635

Bon, est-ce que vous avez une idée des coûts de transport? Parce que moi, ce qu'on m'a dit déjà, quand il fallait le transporter un peu loin, ça devenait vite trop coûteux, et que ça valait pas la peine.

2640

Avez-vous une idée du coût du kilomètre de transport?

PAR M. ALAIN ROY:

2645

J'ai pas cette information-là ici, c'est de l'information qu'on pourrait sûrement trouver, ou si d'autres intervenants ici ont cette information-là.

2650

Mais on parle, à moins que je me trompe, d'une distance, que dépasser quinze (15) kilomètres, ça devient, à partir d'un point où on a à amener des lisiers sur une surface à épandre, dépasser une distance de quinze (15) kilomètres, ça devient plus intéressant, c'est plus rentable.

Je sais pas s'il y en a qui peuvent confirmer ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2655

On va vérifier ces données-là, si le ministère de l'Environnement a des opinions là-dessus.

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2660

Monsieur le Président, évidemment ici, il y a des problèmes de deux (2) genres, deux (2) types.

2665

Donc je pense qu'il risque d'y avoir, je dirais, des comportements à l'encontre du Code routier, sécurité routière, donc ça, je pense que ça relève des autorités policières. S'ils roulent à cent quarante (140) kilomètres-heure, vous comprendrez que c'est pas le rôle du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

On sait plus si ça relève de la police ou de la SAAQ, ou...

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2675

C'est ça, mais c'est sans doute pas du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

On fera pas une autre enquête!

2680 **PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:**

Mais concernant la notion de pollution, la notion je dirais de qualité, je laisserais mon collègue Jocelyn Roy, si vous le permettez, donner l'explication. Il y a un article de règlement spécifique au transport.

2685

PAR M. JOCELYN ROY:

Oui monsieur le Président, je retrouve pas le numéro d'article mais je le trouverai et je vous le fournirai, il y a un article dans le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole qui dit que le transport des fumiers doit se faire, sur la voie publique, doit se faire dans un contenant étanche, dans un réservoir étanche et tout ça.

2690

C'est, au niveau du ministère de l'Environnement, dans sa réglementation, c'est le seul point.

2695

Maintenant, il faut comprendre que, comme soulignait monsieur, les réservoirs à lisiers, on circule autour des fosses pour les remplir et tout ça, alors il est possible que les roues soient un peu, ça vient des fois un peu boueux et tout ça, donc que les roues soient sales, et quand ça sort du terrain, de la ferme pour aller sur la voie publique, qu'on ait de la terre et des choses semblables.

2700

Assez souvent, sur une base empirique, ce que je peux vous dire, c'est peut-être plus lorsque c'est du transport de fumier solide, aussi curieux que ça puisse paraître, qu'on a là, avec les grosses roues de tracteur, avec les grosses coches si vous me passez l'expression, qu'on a peut-être le plus de salissage avec de la terre et tout ça, et il peut y avoir, il faut être réaliste, il peut y avoir avec cette terre-là un peu de fumier mélangé.

2705

Quand c'est du transport de fumier liquide, généralement, enfin peut-être qu'il y a moins de salissage de la voie publique, mais tout ce qui concerne le ministère de l'Environnement, c'est que le transport doit se faire dans un réservoir étanche.

2710

Enfin, je vous retrouverai l'article.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715

Ça va, je prends votre parole.

Est-ce que vous avez des plaintes fréquentes à cet égard?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2720

Comme le disait mon collègue Jocelyn, effectivement souvent c'est une question de propreté sur l'asphalte, des fosses à l'occasion qui sont mal fermées parce qu'on transporte rapidement. Effectivement, il nous arrive à l'occasion d'avoir des plaintes.

2725

On essaie d'agir le plus rapidement possible, parce que vous comprendrez qu'il en va de la sécurité des citoyens, du purin sur l'asphalte c'est comme glissant un peu, ça fait qu'on essaie d'intervenir le plus rapidement possible avec nos collègues de la Sûreté du Québec, et on demande à ce moment-là un lavage le plus rapidement possible du pavé ou de l'asphalte.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous le demandez à qui?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2735

Au contrevenant.

2740

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais dire aux citoyens, si effectivement lorsqu'il y a de tels gestes posés dans sa municipalité, d'appeler la Direction régionale ou Urgence environnement, on va intervenir le plus rapidement possible. C'est des choses qu'on peut pas admettre.

PAR M. YVES BERTRAND:

2745

Moi, ma question était plus générale que ça. C'est pas ça, là, ce qu'on peut voir sur l'asphalte.

2750

Moi, ce que je veux dire, vous avez un camion qui est aussi gros qu'un camion à pétrole, qui est chargé de purin, et là, lui, il devient une problématique, si jamais il a un accident, lui. Mais pas le petit peu qu'il y a sur l'asphalte, ça me dérange pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

C'est pas ça qui vous dérange, vous. C'est le risque qui est impliqué par le transport d'un gros camion-citerne et qui, à vos yeux, roule trop vite et est risque d'accident, et représente un danger.

2760

PAR M. YVES BERTRAND:

2765 Et puis les distances vont devenir de plus en plus grandes, parce qu'il va falloir qu'ils aillent plus loin avec leur purin. Quand c'est dans le sol jusqu'à quatre (4) pieds qu'il y en a, il va falloir aller plus loin.

2770 Alors là, ça va devenir quelque chose, un transport qui est dangereux. Il va le devenir dangereux.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2775 Alors la question qui se pose, est-ce qu'advenant un déversement accidentel, on peut considérer qu'il s'agit d'un transport de matières dangereuses. Je pense pas.

2780 Il faudrait voir la réglementation qui s'applique en matière de transport routier, il y a une dizaine de règlements qui relèvent actuellement de l'autorité de la Société d'assurance automobile, et je sais que le transport des matières chimiques, toxiques, est couvert par un certain nombre d'exigences sur les camions, et les vérifications.

Alors quand on aura un intervenant du ministère des Transports, on lui posera cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Merci, monsieur.

2790 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a d'autres inscriptions en arrière? Non, très bien.

Monsieur Genest.

2795

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que monsieur Théberge est toujours là, sur l'eau potable?

2800

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Il a quitté.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2805

Est-ce que je pose les questions quand même ou si on se reprend à une autre occasion?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2810

Oui, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2815

Alors on a parlé tout à l'heure du Règlement sur l'eau potable, des recommandations canadiennes, un peu des différences entre les deux (2).

Monsieur Théberge a mentionné que le règlement actuel est en processus de révision.

2820

Est-ce qu'un bilan a été fait, depuis l'entrée en vigueur du règlement, est-ce qu'un bilan a été fait par exemple du point de vue microbiologique et du point de vue physicochimique?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2825

On a déposé auprès de la Commission le bilan de la qualité de l'eau potable 1994, le dernier bilan, 89-94, qui est fait sur cinq (5) ans.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2830

Non, mais j'entendais un bilan des exigences réglementaires à l'égard de l'évolution des contaminants et des besoins de nouvelles normes. Ou si on s'aligne sur les recommandations canadiennes en participant au comité canadien.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2835 Peut-être une approche de question, et si mes collègues ne peuvent pas alimenter la réponse, je la prendrai en note pour vous revenir.

 Disons simplement qu'au niveau du projet de règlement sur l'eau potable, la mise à niveau des normes se fait en fonction des rapports de Santé Canada, donc les normes canadiennes.
2840 Alors je serais tenté de croire qu'on s'aligne sur cet élément-là.

 Maintenant, pour plus de sûreté, je vais faire une vérification et vous revenir là-dessus. À moins que dans les collègues, on ait une réponse. Non?

2845 Alors on va vous revenir.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

 O.K., ça va.

2850 Est-ce qu'on a des données sur la population qui s'abreuve à des réseaux sans traitement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2855 On va faire une vérification, mais on me dit qu'on a sans doute ces données-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Alors si vous permettez, je vais aborder une question, moi je suis allé donner une entrevue radio ce matin, et la première question que la personne m'a posée et qu'elle a relancée dans les ondes, et je sais qu'il y a des gens qui voulaient s'inscrire cet après-midi et ils se sont ennuyés de nos premiers échanges sur des documents passés, alors ouvrons le dossier, je pense qu'il va revenir ce soir, les fameux quatre (4) barrages prévus, les barrages dits rétractables, il me semble qu'il y en a quatre (4) qui sont prévus, et l'inquiétude des gens est à l'égard des inondations.

2865 Alors pouvez-vous d'abord nous expliquer ce que c'est qu'un barrage rétractable, et quelle est sa fonction. J'ai compris qu'il y en a deux (2) qui sont soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, et dont l'étude d'impact est en cours, qu'il y en aurait éventuellement quatre (4) de prévus, alors prenons un bloc sur ce genre de chose.

2870 Dites-moi d'abord qu'est-ce que c'est qu'un barrage rétractable, qu'on comprenne un peu.

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2875

Pour parler un peu, monsieur le Président, en Estrie il y a un de ces barrages, à Windsor entre autres.

2880 Dans le fond, c'est une structure caoutchouteuse, c'est une chambre à air de forte résistance, vous conviendrez, qui est construit sur une amarre de ciment, donc souvent un ancien barrage ou strictement une base de ciment, et sous la pression de l'air, avec des pompes, avec des compresseurs, c'est des ballons qu'on gonfle, donc des gros boudins, et ça sert dans le fond de barrage.

2885 Et souvent, on va avoir un-deux-trois-quatre (1-2-3-4) de ces boudins qui sont gonflés indépendamment, et avec ça, on va jouer avec le niveau de l'eau.

2890 Donc ça permet, en période - surtout, ce type de barrage là est intéressant lorsqu'il y a beaucoup de glace, parce que ça permet d'abaisser, en période de crue, complètement ces ballons-là, et de laisser un libre passage au couvert de glace.

Et c'est souvent géré par ordinateur, donc ça permet de maintenir un niveau en aval, ce qu'on appelle la tête d'eau d'un cours d'eau, ça permet de maintenir un niveau d'eau très équilibré.

2895 Et ça permet d'avoir une période de marnage la plus basse possible ou la plus courte possible.

2900 Donc c'est une nouvelle structure qui est au Québec depuis, je dirais, quatre-cinq (4-5) ans, Hydro-Sherbrooke en a un, Hydro à Windsor, c'est Hydro-Windsor, en a un, et ça semble être une technologie qui semble se répandre, une technologie qui est pas trop dispendieuse, qui est très maniable comme gestion de barrage, et c'est des barrages qui sont mécanisés ou informatisés, donc ça demande peu de ressources humaines ou de spécialistes dans la gestion.

2905 Donc c'est des grosses chambres à air qui servent, dans le fond, au lieu d'avoir, dans le temps, vous vous souvenez, des morceaux de bois ou des systèmes mécaniques en acier, c'est maintenant en caoutchouc, et c'est assez résistant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910 Et la fonction, c'est quoi; c'est de régulariser le cours d'eau?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2915 Effectivement, c'est de régulariser le débit du cours d'eau.

Donc en période d'étiage, il laisse passer plus d'eau. Donc ça sert de mécanisme pour régulariser surtout la tête d'eau. Souvent, c'est installé lorsqu'il y a des systèmes de production

électrique, donc ça permet de maintenir une tête d'eau à un niveau maximal pour la production ou la gestion des turbines.

2920

Ici, dans Chaudière-Appalaches, les projets sont surtout d'installer ça sur la rivière Chaudière, pour aménager ce qu'on appellerait des plans d'eau à des vocations strictement récréatives. On ne parle pas ici, je pense, de production hydroélectrique, mais c'est surtout à la période d'été, vous connaissez la rivière Chaudière, elle devient presque carrossable à pied, donc c'est d'aménager des plans d'eau le long de la rivière Chaudière, à des endroits stratégiques, pour aménager dans le fond des lacs qu'on peut appeler artificiels, et ça permettrait, dans le fond, le développement d'activités récréatives, de loisirs de ces plans d'eau là.

2925

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2930

Mais est-ce qu'à ce moment-là, je crois que la crainte qui était exprimée était à l'effet que ça pourrait provoquer des situations d'inondation, peut-être lorsqu'il y a des pluies abondantes, est-ce qu'en même temps que la fonction ou la vocation strictement récréotouristique, il y a aussi cette fonction de régulariser le débit, donc même s'il pleut abondamment, de régler un problème?

2935

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

Ça peut permettre effectivement de mieux régulariser l'eau. Mais à ce moment-ci, on ne peut pas se prononcer, ce sont des études qui sont menées, au niveau des impacts environnementaux.

2940

Dans le fond, c'est ce qu'on fait actuellement à la Direction des études environnementales à Québec, on est en train d'étudier les répercussions de l'installation de ces équipements-là. Ça fait qu'on peut pas se prononcer au moment où on se parle.

2945

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Dans le cas des embâcles, est-ce que ce type de barrage est utilisé, avez-vous dit, est-ce que ça fonctionne aussi en hiver et au début du printemps, à cette époque-ci donc?

2950

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

Madame la Commissaire, ça peut fonctionner douze (12) mois par année. Donc souvent, je veux dire au printemps, je fais référence ici à Windsor où il y a un barrage avec une tête d'eau d'une relative importance, on va souvent jouer avec les niveaux pour faire briser ce couvert glacier là au printemps, pour faire en sorte que les glaces circulent le plus librement possible.

2955

Et comme c'est un barrage qui est amovible sur toute sa longueur, donc contrairement à des barrages en béton où on a souvent que quelques ouvertures pour faire passer le couvert

2960 glacier, ces barrages-là permettent de fragmenter à la grandeur du couvert glacier la glace, et donc les glaces se libèrent plus facilement.

Ça fait que oui, c'est opéré douze (12) mois par année. Mais c'est quoi les répercussions sur la gestion des glaces, ça prendrait à ce moment-là un spécialiste qui pourrait répondre à cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 La mise en place, dans les quatre (4) projets qui sont entrevus sur la Chaudière, est-ce que la mise en place de tels barrages implique au préalable l'implantation d'une base de ciment, vous avez dit, ou d'équipements nouveaux?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2975 Ça prend un minimum de structures, parce que la structure caoutchouteuse comme telle, il faut qu'elle soit ancrée quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

2980 Donc on créerait de nouveaux obstacles sur la rivière, si on précédait à ces barrages-là?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

2985 Moi, j'ai pas vu spécifiquement les projets, mais je suppose, et c'est une supposition que je fais, monsieur le Président, que s'il y a ancrage, il y a une base quelque part, soit sous le couvert de la rivière, dans la rivière ou au-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2990 C'est a priori une technologie un peu curieuse, sur laquelle on est tous vraiment des novices. Mais moi, j'essaie de voir - l'inquiétude des gens, principalement, m'a-t-il semblé, est celle des inondations, et est-ce que des structures comme ça risquent d'accroître le risque d'inondation ou d'augmenter les inondations quand elles ont lieu?

2995 **PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:**

Moi je préférerais, à ce moment-là, que les spécialistes sur les glaces se prononcent.

3000 Mais lors de votre passage en Estrie, la semaine prochaine, moi je vous inviterais à visiter le barrage qui est à Windsor, qui est très visible du centre-ville, dans le fond, et ça vous permettrait d'avoir une bonne idée sur l'opération de ce type de barrage là.

Je pense que l'opérateur pourrait même, à ce moment-là, faire certaines opérations, étant donné qu'il y a aucun couvert de glace sur la Saint-François, au moment où on se parle.

3005

Mais vous pourriez avoir, comme membres du BAPE, une bonne connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

Essayez pas de corrompre la Commission!

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

3015

C'est seulement pour améliorer vos connaissances!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3020

Lorsque vous mentionnez que la vocation première est à des fins touristiques, et de créer des plans d'eau, est-ce qu'il y a pas aussi, par voie de conséquence, la possibilité de déranger des écosystèmes, enfin s'il en existe encore sur la Chaudière?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

3025

Ce sont les questions qu'on se pose actuellement, madame la Commissaire, et on n'a pas encore la réponse.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3030

J'ai une dernière sous-question, monsieur Genest, ce sera pas long, je vous laisse la place.

J'ai l'effet Titanic qui m'arrive, est-ce que des ballons, lorsqu'il passe de la glace, ça risque pas de tout éclater?

3035

Quelle est l'importance et la structure, l'importance de la structure, et est-ce que dans le cas d'une rivière où il y a beaucoup de voyages de glace, si je peux m'exprimer ainsi, est-ce que c'est une dépense qui mérite d'être faite?

3040

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

3045

Sur la rivière Saint-François, à Windsor en particulier, il y a eu une crevaision en trois (3) ans; sur les cinq (5) ballons, on a connu une crevaision.

Ça fait qu'il y a quand même, c'est une rivière avec beaucoup de glace, la Saint-François, vous le savez. Et c'est une mauvaise fabrication du caoutchouc, c'est fait par la compagnie Goodyear, et c'est une mauvaise fabrication. C'est pas dû à un clou ou à un morceau de glace piquant.

3050

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on peut vous passer un toit de stade, si vous voulez!

3055

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

J'imagine que le fabricant fournit avec le kit de réparation!

3060

Bon moi, j'irai voir à Windsor, quand on passera là, mais ce serait peut-être intéressant pour les fins de la séance publique si on avait une projection d'une photo, d'une diapositive ou d'une illustration quelconque de ce barrage-là.

3065

Vous avez mentionné une gestion par ordinateur. Ça veut dire qu'il peut y avoir un télémonitoring de l'ouvrage, est-ce que c'est géré en fonction de seuils minimaux, maximaux, ou en fonction du calendrier de l'année, ou comment ça fonctionne?

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

3070

Je vais vous donner l'exemple encore de Windsor, parce que ce barrage-là a été installé il y a quatre (4) ans, avec une expérience pilote sur trois (3) ans, parce qu'effectivement, on ne connaissait pas cette technologie-là, et le premier certificat qui a été émis, c'était pour une période de trois (3) ans, et durant cette période de trois (3) ans-là, on devait mener des études pour effectivement analyser les impacts éventuellement sur la faune, parce que je vous rappelais hier qu'au niveau de Windsor, il y avait des frayères à doré et à achigan, en aval du barrage.

3075

Et après trois (3) ans, effectivement, la quatrième année, on a émis le certificat d'autorisation sur une base permanente.

3080

Et ce barrage-là ne fournissait pas suffisamment en termes de débit minimal, au niveau de l'eau, parce que la structure du barrage avait pas été aménagée à cette fin, et on a dû percer le barrage à son extrémité nord, d'une ouverture de trente (30) pouces, donc tout près de cent (100) centimètres, pour permettre un débit minimal de deux mètres cubes point quelque chose seconde en tout temps.

3085

Donc actuellement, le barrage est géré par un ordinateur. Il y a un opérateur par contre en alerte vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), parce que dès qu'il y a un défaut de fonctionnement, il y a une alerte qui est faite sur son pagette et automatiquement, il peut intervenir de façon manuelle par le téléphone chez lui ou en se rendant à la centrale.

Donc actuellement, je dirais qu'on a une performance très grande du barrage.

3090

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais quelle décision prend l'ordinateur, d'ouvrir davantage ou de fermer?

3095

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

Oui, on a fixé un seuil, c'est-à-dire on a fixé un seuil en aval et en amont, je me souviens pas de la cote, je pense que c'est cent trente-quatre (134) pieds, et le barrage, lui, dès qu'il fonctionne en bas d'un seuil minimal, on parle ici de centimètres, les ballons fonctionnent, baissent ou montent, pour toujours garder un minimum d'eau en haut, pour faire en sorte qu'il y ait pas d'érosion des berges.

3100

Parce qu'une des études qu'on a menée durant ces trois (3) ans-là, c'était l'effet sur les berges par rapport au marnage. Et là donc, il joue dans le fond sur à peu près huit (8) à dix (10) pouces, et c'est le maximum qu'il joue, et ça ça fonctionne par ordinateur, par des senseurs en aval et en amont, pour avoir un minimum de débit en aval, et en amont avoir un minimum au niveau du marnage.

3105

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Monsieur le Président, on pourra, à la suggestion de monsieur Genest, en Estrie, avoir un spécialiste du central aussi qui vienne expliquer l'entièreté du dossier. Je veux pas minimiser les éléments de mon collègue, mais la personne qui était là à Montréal, qui est spécialisée chez nous en barrages.

3110

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Eh bien, pour une fois, on va avoir un véritable temps pour souper. Alors on arrête cet après-midi, on se retrouve à sept heures trente (7 h 30) avec votre spécialiste.

3120

Donc monsieur Fortin, on vous attend pour le drainage forestier, j'ai l'impression qu'on va avoir un excellent échange. À tantôt, merci beaucoup!

3125

Rassoyez-vous! Je m'excuse, on avait convenu d'une chose que j'avais oubliée, je vous demande pardon à tout le monde!

Donc monsieur Latulippe m'avait offert une présentation un peu plus détaillée sur la mesure de phosphore sur la Chaudière, et je pense que c'est une chose intéressante.

3130

Moi, ce qui m'a frappé dans votre document, monsieur Latulippe, c'est pourquoi on parle si longuement du phosphore, et pas des autres; est-ce que le phosphore a une dimension plus

significative, on parle du phosphore, on parle pas de l'azote particulièrement ou d'autres polluants, et la mesure a été celle du phosphore.

3135 Expliquez-moipourquoi, et après ça vous nous montrerez le portrait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3140 Bon, vous conviendrez avec moi que je tenterai même pas de vous expliquer le détail de ça, je vais plutôt passer la parole à notre spécialiste.

3145 Mais auparavant, je soulignais, disons pas d'une façon spécialiste, mais l'importance du phosphore, je tenais à souligner, comme vous le savez, monsieur Bégin, le ministre de l'Environnement, est en discussion à l'heure actuelle sur un projet de modification au Règlement sur la réduction de la pollution agricole, et ce projet de règlement là qui est évidemment pas disponible, je vous le souligne, au moment où on se parle, il le sera certainement dans les jours qui viennent, compte tenu que le Conseil des ministres a une réflexion au moment où on se parle sur ce document, alors je vous reviendrai sans l'ombre d'un doute sur le détail de ça.

3150 Mais ce que je veux vous souligner, c'est la suggestion que je vous faisais, comme ces discussions-là qui ont eu un écho dans la presse mentionnent la norme de phosphore qui existe aujourd'hui et une modification, essentiellement ce règlement-là a beaucoup de paramètres mais le paramètre important aujourd'hui, ce serait de parler de la norme de phosphore, et je vais céder la parole à monsieur Carol Émond, qui est spécialiste de la question et qui pourrait vous donner les réponses à votre questionnement.

3155 Et il s'est avancé peut-être un peu vite, si vous avez des questions auparavant, alors je lui cède la parole.

3160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'il procède tout de suite, et on verra les questions après.

PAR M. CAROL ÉMOND:

3165 Bonjour monsieur le Président.

3170 En fait, la question que vous posiez sur le phosphore, c'est que souvent, dans les rivières, et surtout dans les milieux agricoles, le niveau de phosphore dépasse souvent la norme. On peut voir souvent certaines rivières, comme la rivière Yamaska par exemple, où cent pour cent (100%) de nos échantillons que l'on prend dépassent la norme phosphore.

3175 Dans la rivière Chaudière, on parle d'à peu près quatre-vingts pour cent (80%) des fois, chaque échantillon; autrement dit sur cent (100) échantillons, on en a quatre-vingts (80) qui dépassent la norme de phosphore.

Ça fait que ça donne une bonne idée un peu du problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180

Mais est-ce que le phosphore est pire que d'autres?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3185

C'est que le phosphore, c'est un élément qui est essentiel à la vie, c'est-à-dire qu'il est nécessaire à la vie, mais par contre, lorsqu'il y a un surplus de phosphore, il arrive des problèmes d'augmentation d'algues. C'est un peu ce que quelqu'un nous a dit tantôt, où il y a augmentation d'algues.

3190

Et l'augmentation d'algues peut devenir très très importante, jusqu'à tuer la vie. C'est que l'augmentation d'algues va faire que dans l'eau, l'oxygène de l'eau, à ce moment-là il y a diminution de l'oxygène de l'eau, et à ce moment-là diminution de la vie.

Si on peut prendre, exemple, les truites...

3195

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est là que les poissons font ça le lendemain matin!

3200

PAR M. CAROL ÉMOND:

Exactement, où les poissons, le lendemain matin, c'est surtout la nuit où il y a diminution d'oxygène, à un taux beaucoup inférieur à ce qu'ils sont capables de prendre.

3205

Si on prend un exemple de truite, supposons, où huit (8) à dix (10) parties par million d'oxygène est nécessaire, à ce moment-là, avec une augmentation d'algues, on va descendre à six (6), quatre (4), trois (3) parties par million. À ce moment-là, on va avoir des problèmes de poissons qui vont nager sur le côté, s'ils nagent encore.

3210

Alors ici, c'est un exemple qui est très très intéressant pour voir la question d'un état de fait sur la rivière Chaudière. C'est une comparaison des flux de phosphore, la quantité de phosphore qui sort, entre 79-83 et 92-96, pour quatre (4) tronçons de la rivière Chaudière.

Si on regarde à gauche, on a le flux moyen de phosphore qui est donné en tonnes, et en bas, on voit, si vous voulez, la partie Lac-Mégantic à Saint-Ludger, Saint-Ludger à Notre-Dame-

3215 des-Pins. Ça fait qu'à chaque endroit, on voit les quantités qui passent, si vous voulez, mesurées à chaque endroit, entre les stations.

Et on voit l'avant-dernière colonne, le total pour la rivière, à la fin, à l'embouchure. Ça fait qu'on voit qu'en 79-83, il y avait environ cinq cents (500) tonnes de phosphore qui était rejetées au fleuve Saint-Laurent, cinq cent seize (516) tonnes, je pense, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinq cents (500) tonnes par jour, par année?

3225

PAR M. CAROL ÉMOND:

Par année.

3230 On voit que pour la période 92-96, on voit trois cent onze (311) tonnes, environ, qui sort de la rivière. C'est qu'entre-temps, il y a eu traitement des eaux municipales, traitement des eaux industrielles.

Il y a eu ajout de systèmes d'entreposage pour les fumiers, et les lisiers surtout. Parce que la partie lisiers, il y avait une grande partie qui coulait vers la rivière, et on ne peut pas expliquer la différence du deux cents (200) tonnes strictement par le municipal et l'industriel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Donc il y a eu une diminution de la pollution agricole?

PAR M. CAROL ÉMOND:

De la pollution agricole qui est due à ça. On calcule que les quantités de phosphore, si vous voulez, qui descendent d'un amas de fumier, ou surtout de la partie liquide, est très importante aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Mais vous avez tout lieu de penser que le trois cent dix (310) tonnes est principalement lié au fumier, actuellement?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3255 C'est l'état du deuxième acétate.

Alors on voit l'importance relative des sources de phosphore dans le tronçon de la rivière Chaudière. Si on regarde encore rivière Chaudière, à l'embouchure de la rivière Chaudière, c'est

3260 l'avant-dernier groupe, où on voit le mot "Chaudière", et on voit aussi le flux moyen de phosphore qui est donné à gauche, en tonnes, toujours en tonnes de phosphore, on voit la première colonne du groupe, c'est les sources urbaines et industrielles. On voit environ soixante-cinq-soixante-dix (65-70) tonnes qui passent à l'embouchure, qui viennent de sources industrielles et urbaines.

3265 Il faut pas oublier une chose, c'est que le phosphore, au point de vue naturel, il y a du phosphore dans l'eau, c'est normal qu'il y ait une certaine quantité de phosphore, sinon il y aurait pas de vie biologique du tout, il y aurait pas de poissons; un lac sans phosphore, il y aurait pas de poissons.

3270 Par contre, le problème, c'est quand il y en a trop. Et on voit que la quantité de phosphore qui vient de la rivière Chaudière, qui est tout de même assez importante, on parle de soixante-cinq (65) tonnes qui vient de façon naturelle, mais il faut pas oublier une chose, c'est que le bassin de la rivière Chaudière est beaucoup, une grande superficie est naturelle. Alors on voit la mesure de la quantité de phosphore qui est apportée par cette partie naturelle, forêt et roche, etc.

3275 Et on voit, en partie blanche, la partie qui vient de la partie agricole; on voit, qui représente environ cent soixante-quinze (175) tonnes, qui passe à l'embouchure de la rivière. Ça fait qu'on peut voir l'importance relative du phosphore selon les sources.

3280 Pour que la rivière Chaudière puisse atteindre un taux de point zéro trois (0,03), qui est la norme sur le phosphore, à ce moment-là, il faudrait enlever encore cent (100) tonnes à la rivière. Ça fait qu'on voit une diminution de l'ordre de cent (100) tonnes, à quel endroit est-ce qu'il faut le prendre.

3285 On peut pas le prendre dans le naturel, il y a une partie qui peut être prise dans la partie urbaine et industrielle, et il y en a une partie aussi dans la partie diffuse, agricole, c'est la place où on peut en gagner le plus.

3290 Et j'aimerais attirer votre attention aussi sur la dernière colonne, qu'on appelle la rivière Beaurivage, seulement. C'est que la rivière Beaurivage est une rivière agricole; contrairement à la rivière Chaudière, où il y a seulement qu'à peu près treize pour cent (13%) de la superficie qui est agricole, dans la rivière Beaurivage, il y a une grande partie agricole, et il y a des zones de surplus de fumier. Et on voit très bien la partie agricole, qui donne à peu près soixante-dix (70) tonnes qui vient sur le quatre-vingts (80) tonnes. Ça fait qu'à ce moment-là, on voit la quantité de phosphore qu'il faudrait enlever.

3295 Et pour atteindre le point zéro trois (0,03), il faudrait être dans l'ordre de vingt (20) tonnes au total.

Merci.

3300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Vous nous déposez copie évidemment de ces acétates, transparents qu'on doit dire, paraît-il.

3305 Une petite curiosité. Du phosphore, c'est aussi un engrais?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3310 Oui, c'est un excellent engrais, et c'est un engrais nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Les gens d'Agriculture, pouvez-vous me dire ça vaut combien, une tonne de phosphore?

3315 **PAR M. ALAIN ROY:**

Ça doit tourner à trois cents dollars (300 \$), à peu près, la tonne.

3320 Il y a des chiffres, il y a un article qui est sorti dans le journal hier, d'ailleurs qui faisait référence à ça, si je peux me permettre, monsieur le Président, qui disait que si, dans le fond, il y avait la gestion des fumiers qui était bien réalisée par rapport à ce qui est produit par les productions animales, ce serait suffisant pour fertiliser toutes les terres en Chaudière-Appalaches, et sans avoir besoin d'achats commerciaux.

3325 Cet article-là en faisait mention, et il y a un chiffre qui est mentionné là, en milliers de dollars. Je m'excuse!

En fait, on parle ici, ce qu'on mentionne dans l'article de La Presse du 25 mars, est de dire:

3330 "Aujourd'hui, en plus de ces fumiers, nous utilisons chaque année cinquante mille (50 000) tonnes d'engrais chimiques."

C'est pas rien que le phosphore, c'est engrais chimiques où il y a azote, phosphore et potassium, c'est les trois (3) ingrédients de base.

3335

Donc, ce qui est mentionné ici, dans le fond, si les fumiers seraient très très bien utilisés, au bon endroit et tout ça, à la limite ces engrais-là seraient superflus.

3340

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors vous confirmez ce que le journaliste dit?

3345 **PAR M. ALAIN ROY:**

Pardon?

3350 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Vous confirmez...

3355 **PAR M. ALAIN ROY:**

Je suis pas en mesure de confirmer ça. Je faisais juste la citation ici.

Au niveau de cette évaluation-là, j'ai pas cette information-là.

3360 Et juste peut-être, je sais pas si mon confrère hier a mentionné cette dimension-là, juste pour corriger la pollution diffuse, je pense qu'il a été mentionné hier qu'il y a eu, à l'intérieur du programme d'aide du ministère de l'Agriculture, sur une période de dix (10) ans, justement, où on peut voir le retrait du six cents (600) tonnes qu'on parle à trois cents (300) tonnes, dans cette période-là, il y a eu treize cents (1300) structures qui ont été construites, principalement le liquide, quatre-vingt-cinq pour cent (85%) dans la production porcine qui est réglée.

3365 Il reste la production laitière, donc il y a encore - on fait une évaluation d'à peu près douze cents (1200) entreprises encore à réaliser dans les prochaines années, avec cette aide financière là, ce soutien-là du ministère de l'Agriculture.

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3375 En parlant d'experts du ministère de l'Agriculture, un des fonctionnaires du ministère, Georges Gambazo et Jean Painchaud ont publié un article dans lequel ils disent que finalement, les structures d'entreposage de fumiers diminuent d'à peu près, les chiffres sont de huit (8%) à quinze pour cent (15%) la quantité d'azote totale, et de trois (3%) à cinq pour cent (5%) la quantité de phosphore totale.

3380 Et que la vraie mesure, c'est plus la gestion du fumier, son utilisation, que finalement les contenants, la mise en place de contenants.

PAR M. JEAN MAURICE LATULIPPE:

3385 Je pense que monsieur Émond peut commenter, il connaît bien.

PAR M. CAROL ÉMOND:

3390 Oui, en fait, c'est qu'il faut considérer que l'étude que monsieur Painchaud et monsieur Gambazo ont faite, c'est sur le fumier solide.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 Ah, c'est sur le solide?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3400 Oui, c'est ça. Alors que sur le lisier, sur la partie liquide, à ce moment-là les pertes sont beaucoup plus élevées.

Il y a eu une expérience de faite, si vous voulez, dans la rivière l'Achigan, où vous aviez les quantités de phosphore qui étaient dans la rivière de 1976 à 81, où vous aviez des taux treize (13) fois supérieurs à la norme, dans la rivière l'Achigan.

3405 Et en 81, il y a eu un travail de fait pour mettre des systèmes d'entreposage pour le lisier de porcs, et la descente a été de quatre (4) fois; c'est-à-dire qu'on est descendu à point neuf (0,9) de norme, à trois (3) fois la norme, en fait. Ça fait qu'on est passé de treize (13) à trois (3) fois la norme, strictement en mettant des systèmes d'entreposage.

3410 Et c'est vrai pour le phosphore, c'est vrai pour l'azote, et c'est vrai pour l'azote ammoniacal.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415 Donc on est en train de s'améliorer tranquillement.

PAR M. CAROL ÉMOND:

3420 Bien, on voit qu'il y a amélioration, mais il y a encore beaucoup d'améliorations à faire pour pouvoir atteindre une amélioration acceptable.

C'est que si on regarde la rivière Chaudière, vu qu'il y a seulement que treize pour cent (13%) du territoire, vous comprenez que la contamination due à la partie agricole est relativement faible.

3425 Mais si vous prenez une rivière où vous avez soixante pour cent (60%) du territoire qui est agricole, la pollution diffuse qui vient de source phosphore et de source azote peut être très importante et très difficile même à régler à ces niveaux-là.

3430 Parce qu'il y a le phénomène de dilution qui rentre en ligne de compte, lorsque vous arrivez avec les territoires où il y a peu d'agricole; toute la partie qui est en forêt reçoit beaucoup d'eau et à ce moment-là, vient diluer la partie agricole.

3435 Pour vous donner un ordre de grandeur, les quantités de phosphore que vous perdez sur un hectare de forêt est à peu près de point deux (0,2), alors que vous pouvez perdre - point deux (0,2) kilo d'azote par hectare par année - alors que dans une zone agricole, vous pouvez perdre point six (0,6), un (1), trois (3), quatre (4) et cinq (5) kilos de phosphore par année.

3440 Alors vous comprenez la quantité d'eau que ça prend pour diluer tout ça, pour le ramener au facteur de point zéro trois (0,03).

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3445 Quand vous dites trois (3) fois la norme, donc point neuf (0,9), point zéro neuf (0,09), bon, c'est une amélioration de toute évidence. Vous nous parliez à ce moment-là de la rivière l'Achigan.

Mais trois (3) fois la norme, c'est quand même beaucoup.

PAR M. CAROL ÉMOND:

3450 C'est encore très élevé, à trois (3) fois la norme. Mais par contre, il y a une nette amélioration.

3455 La rivière, si vous voulez, quand elle avait treize (13) fois la norme, la rivière était couverte d'algues au complet. D'ailleurs, on pouvait mettre, on appelait ça mettre un tarot sur la rivière, et il flottait tellement la densité des algues était forte. Alors que présentement, les algues ont presque complètement disparu en surface, il en reste encore mais ça a énormément disparu, diminué.

3460 Ça fait que vous voyez, il y a une différence importante. Mais par contre, il y a encore du chemin à faire, et surtout sur la partie diffuse, qui est due à la partie qui vient des terres agricoles qui coulent vers la rivière, due aux pluies, parce que c'est des phénomènes qui sont dus aux phénomènes extérieurs.

3465

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3470 Est-ce que le ministère de l'Agriculture, je pense que c'était monsieur Pouliot hier, nous disait que pour le MAPAQ, le fumier et le lisier étaient considérés comme une ressource, est-ce que c'est votre opinion aussi ou bien si pour le ministère de l'Environnement, il s'agit d'un déchet au même titre que les déjections humaines lorsqu'elles se retrouvent sous forme de boues?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3475 Quand c'est bien employé, c'est une ressource. Et quand c'est utilisé où on met des surplus de lisiers, pour s'en débarrasser, à ce moment-là ça devient un déchet. C'est dans les zones en surplus.

3480 En fait, il y a certaines personnes qui le considèrent comme un déchet, parce qu'ils doivent s'en débarrasser. Mais par contre, de prime abord, c'est une ressource.

3485 Parce qu'il faut pas oublier qu'environ soixante-dix (70%) à quatre-vingts pour cent (80%) du phosphore qui est donné à l'animal ressort, si vous voulez, dans les déjections animales. Ça fait que c'est une quantité importante.

3490 Et vous avez des phénomènes, par exemple surtout avec le porc, où la nourriture vient de l'extérieur, elle peut venir de Chicago, elle peut venir de d'autres zones, et à ce moment-là est apportée, on engraisse les porcs, et à ce moment-là le fumier est épandu dans la zone autour. Et ça, année après année.

3495 Et à ce moment-là, ces gens-là ont tendance à vouloir se débarrasser du fumier, plutôt que de l'utiliser à des fins pour engraisser les sols. La différence se fait à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3495 Est-ce que c'est la tendance, est-ce que vous avez des données sur d'autres pays, surtout les pays les plus avant-gardistes au plan de la protection de l'environnement?

3500 Est-ce que ces pays-là considèrent le lisier et le fumier comme une ressource, comme une matière fertilisante et non comme un déchet?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3505 Dans les autres pays, je regarde la Hollande, c'est un peu la même chose, où ils ont mis des règles pour pouvoir diminuer les quantités de phosphore qui sont mises sur les sols année après année.

3510 Alors eux ont travaillé à mettre plutôt des règles sur la quantité de phosphore mise annuellement. Ça fait qu'ils ont des périodes, des échéanciers si vous voulez, sur une dizaine d'années, pour diminuer les quantités de phosphore mises sur le champ.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3515 Je voudrais pas avoir un discours scabreux ou scatologique, mais est-ce que les déjections humaines sont pas de même nature, finalement?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3520 Oui, elles sont de même nature. Au point de vue phosphore, c'est une question de quantité.

Si on regarde les quantités produites par les animaux, si vous voulez, la quantité de phosphore est beaucoup plus importante que la quantité de phosphore produite par les humains, au Québec. On parle d'environ l'équivalent de trente-six millions (36 M) de personnes, en équivalence. Ça fait qu'on voit très bien, c'est à peu près six (6) fois la population.

3525

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Peut-être un complément d'information, monsieur Simoneau.

3530

PAR M. MARC SIMONEAU:

Juste pour mentionner une notion, si vous le permettez.

3535

On met beaucoup d'acharnement à lutter contre le phosphore, c'est qu'il faut penser qu'en nature, l'azote et le phosphore, ce sont deux (2) éléments qu'on retrouve naturellement, mais habituellement le phosphore est celui qui est limitant, donc on le retrouve habituellement dans un ratio de dix (10) pour un (1), azote-phosphore, en milieu naturel.

3540

Donc la production primaire, en milieu naturel, va être contrôlée par la disponibilité du phosphore. Si on manque de phosphore, la production primaire va être stoppée, elle va être contenue par ce manque-là.

3545

Si le phosphore n'est pas contrôlé, suite à des rejets dus à des activités humaines, à ce moment-là, ce frein-là n'existe plus. Et l'azote, lui, est rarement limitant.

3550

Donc si on peut pas limiter ou freiner les concentrations de phosphore dans le milieu, à ce moment-là il y a plus rien pour freiner la production primaire, et lorsque toutes les conditions favorables sont rencontrées, là on va avoir des "bloom" d'algues qui vont apparaître, donc ça va causer des problèmes au niveau de l'esthétique et éventuellement sur la faune aquatique, ça va avoir un impact éventuellement.

3555

Alors c'est pour ça qu'on met beaucoup d'emphase à lutter contre le phosphore. Au niveau des rejets urbains, on fait également une déphosphoration, parce que même si les rejets urbains sont moins importants en termes de tonnes par année, c'est quand même des rejets qui sont directement acheminés aux cours d'eau par un tuyau. Donc on met beaucoup d'emphase pour réduire au maximum les rejets urbains, également.

3560 Mais il y a la notion de phosphore comme étant un élément limitant, qu'on veut garder toujours à l'esprit, et ça explique largement pourquoi on met beaucoup d'emphase sur le phosphore.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3565 Vous avez mentionné l'exemple de la Hollande, comment la Hollande a diminué ses quantités de phosphore? Est-ce qu'elle contrôle les épandages ou elle réduit les épandages?

PAR M. CAROL ÉMOND:

3570 Oui, la Hollande ont fait ce qu'ils appellent des banques à fumier, pour pouvoir mieux disperser les lisiers, utiliser plus les sols, les envoyer à des distances beaucoup plus grandes.

Et ils travaillent, ils ont travaillé aussi beaucoup à la question de traitement des lisiers, pour pouvoir traiter les fumiers, les lisiers, et les mettre si vous voulez, les rendre sous une forme, un volume beaucoup plus facilement transportable à des grandes distances.

3575

Ça fait qu'eux peuvent transporter jusqu'à cent-cent cinquante (100-150) kilomètres de distance les lisiers en surplus, pour les envoyer dans d'autres zones.

3580 Mais ils ont eux aussi des problèmes. Il faut pas oublier que le problème des lisiers est un problème international, il y a pas juste ici au Québec que le problème existe, le problème existe dans tous les pays présentement, et il y a pas personne qui a trouvé de solutions miracles encore.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Alors on a réussi à recoiner le temps du souper.

Merci beaucoup, on se retrouve à dix-neuf heures trente (19 h 30)!

SÉANCE AJOURNÉE À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

3590

3595

3600 Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3605 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.